

bulletin européen

L'EUROPE OCCIDENTALE A UNE POLITIQUE ETRANGERE

L'Assemblée européenne de Strasbourg vient de connaître une des plus importantes sessions qu'elle ait tenue depuis sa naissance en 1949.

Par 76 voix contre 7 et 11 abstentions, elle a voté une résolution dans laquelle non seulement elle affirme les principes qui doivent guider la politique extérieure des pays qui y sont représentés, mais indique les moyens immédiats par lesquels ces principes pourraient être appliqués.

Après s'être prononcée en faveur de la convocation d'une conférence destinée à régler les grands problèmes internationaux, elle déclare que "soucieuse de rendre évidente la volonté de paix qui l'anime, elle considère qu'il conviendrait de proposer comme garantie à la Russie, dans le cadre de l'O.N.U. un pacte de sécurité mutuelle auquel participeraient l'U.R.S.S., les U.S.A., la Grande-Bretagne, les pays ayant adhéré à la Communauté Politique européenne ou, une fois constituée, cette Communauté en tant que telle, et éventuellement d'autres Etats".

Mais l'Assemblée pose un principe dont l'importance ne saurait échapper aux défenseurs de l'idée: si elle se prononce en faveur de tels pourparlers elle indique très clairement que ceux-ci ne peuvent à aucun moment porter préjudice aux efforts d'intégration européenne, poursuivis depuis 5 ans. Elle s'exprime ainsi: "L'Assemblée estime que l'espoir d'une issue favorable des travaux de la Conférence ne saurait ralentir l'effort de sécurité collective de l'Europe ni l'élaboration d'une meilleure coopération de ses forces avec participation de l'Allemagne occidentale, ni la poursuite des négociations tendant à créer une autorité politique européenne dotée de fonctions limitées, mais de pouvoirs réels, assurant le contrôle démocratique des autorités existantes ou envisagées".

Dans le cadre de cette intégration, il était également opportun de rappeler que le réarmement a été imposé à l'Ouest européen et que celui-ci n'a été une préoccupation des partisans de l'unité européenne que dès l'instant où ce réarmement devenant inévitable une solution européenne aux problèmes posés par notre sécurité leur paraissait la plus rationnelle.

Aussi l'Assemblée a-t-elle voulu préciser la position de l'occident en matière de défense. L'un des buts primordiaux de la politique occidentale est l'établissement d'une paix durable. Une condition essentielle de cette paix réside dans le désarmement. L'Assemblée s'est prononcée en faveur du désarmement général et contrôlé. Elle entend toutefois ne mettre cette politique en pratique que sur la base d'un accord entre l'Est et l'Ouest, c'est-à-dire ne rien entreprendre dans ce domaine avant d'avoir reçu l'assurance que la réciprocité est assurée du côté russe.

Ayant ainsi clairement défini sa position:

- solution des problèmes internationaux par la négociation, et désir sincère d'arriver à cette négociation avec l'Est;
- continuation des efforts tendant à l'intégration économique et politique des pays de l'occident;
- proposition de désarmement réciproque et contrôlé pour asseoir une paix durable,

l'Occident a rempli une tâche nécessaire: celle qui consiste à écarter l'équivoque, en faisant connaître les principes de sa politique extérieure et les moyens qu'il a choisis pour la réaliser.

LUCIEN RADOUX
Secrétaire du Mouvement Européen

INFORMATIONS

(Nous publierons dans notre prochain numéro les protocoles additionnels à la Convention des Droits de l'Homme)

Le 25 septembre l'Assemblée de Strasbourg a examiné les conclusions de la commission du règlement concernant le choix d'un emblème pour l'Europe des Quinze (quinze étoiles d'or sur fond d'azur).

Le rapporteur, M. Bichet (France), proposa à l'Assemblée d'adopter ce drapeau et de recommander également son adoption au comité des ministres. Mais M. Erler (Allemagne, S.P.D.) demanda aussitôt le renvoi en commission. Il estime en effet que la solution, bonne du point de vue esthétique, n'est pas satisfaisante du point de vue politique, parce que l'emblème prévoit l'éventualité de la représentation d'un seizième pays, la Sarre.

M. Braun (Sarrois, socialiste), lui répliqua que s'il y a « une étoile qui ne brille pas comme les autres, elle est là quand même! »

La motion de M. Erler fut repoussée et le projet de la commission adopté.

Dans son dernier bulletin la commission économique pour l'Europe des Nations unies constate que durant le premier trimestre 1953 l'activité des industries productrices de biens d'équipement a continué de faiblir, tandis que les industries productrices de biens de consommation regagnaient le terrain qu'elles avaient perdu durant les années 1951-1952.

Dans le domaine des échanges commerciaux et des paiements, le fait nouveau le plus remarquable, selon les auteurs de cette étude, a été la disparition à peu près complète — si l'on ne tient pas compte de l'aide des Etats-Unis — du déficit en dollars de la balance des paiements courants de l'Europe. Les réserves en or et en dollars ont augmenté de quelque 450 millions de dollars, et cela surtout grâce à la constitution d'un solde excédentaire à l'égard des Etats-Unis.

En ce qui concerne l'Europe orientale, la commission économique de l'O.N.U. note au cours du second trimestre 1953 les modifications importantes de la politique économique: en Allemagne orientale et en Hongrie, renversement de la tendance orientée vers la suppression de la

propriété privée; réforme monétaire en Tchécoslovaquie permettant de faire intervenir le mécanisme du marché; en URSS, ampleur plus forte qu'au cours des deux années précédentes de la réduction des prix de vente au détail.

Dans le courant d'octobre se sont déroulés à Paris, sous la présidence de M. Franco Nobili, les travaux du Bureau de l'Union Internationale des Jeunes Démocrates Chrétiens.

Après avoir approuvé le programme financier et celui des activités pour 1954, le Bureau a décidé que le VIIe Congrès de l'Union aura lieu en 1954, en Belgique.

Après avoir également approuvé un exposé du Président sur les rapports de l'Union avec les organismes de la Campagne Européenne de la Jeunesse et avec l'Assemblée Européenne de la Jeunesse Politique, le Bureau a présenté ses félicitations au Président de l'Equipe française de l'Union, M. Philippe Farine nommé par le Mouvement Européen délégué général des Organisations Européennes de la Jeunesse, une charge qui lui permet de faire partie du Comité Directif du Mouvement Européen.

L'Union Internationale sera représentée au Comité Consultatif près la Campagne Européenne de la Jeunesse par MM.

Franco Nobili, Philippe Farine et Helmut Ziegler; délégués suppléants: MM. Edward Bobrowski et Hans Borkhout.

C'est le 7 octobre que M. Jean Monnet, président de la Haute Autorité du Pool Charbon-Acier a effectué la remise des premiers laissez-passer européens. Ceux-ci donneront aux membres de la Haute Autorité, aux juges de la Cour de Justice ainsi qu'aux fonctionnaires des Institutions de la Communauté appelés à se déplacer pour leur service, le droit de circuler librement sur les territoires de la Communauté.

M. Jean Monnet a exprimé l'espoir que la remise de ce document soit bientôt suivie par d'autres initiatives du même genre qui amèneront graduellement la reconnaissance du passeport européen dans une Europe unifiée.

Le Corps Académique de l'Université de Rome a élu, dans les derniers jours d'octobre, à la charge de « Recteur Magnifique » pour les trois années académiques 1953-54-55-56, le Professeur Giuseppe Ugo Papi, titulaire de la chaire d'Economie Politique à la Faculté de Droit.

Le Professeur Papi succède au Professeur Giuseppe Cardinali, qui assumait la charge en mars 1948.

bulletin européen

Fondateur : CONSTANTIN DRAGAN, Directeur responsable : GIORGIO DEL VECCHIO

Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME

Tél. 61.260 - 689.570

ABONNEMENTS

Italie Lires 2000

Etranger Dollars 3, —

ABONNEMENTS D'HONNEUR - 5000

ABONNEMENT D'HONNEUR .. 10. —

c/c postale - Roma N. 416299

Edité par l'Agence de Presse Radio Europe

Registr. Trib. Rome No. 1861 du 15/2/1951

« STUDIO TIPOGRAFICO DI BIASE » - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

A ROME LA CONFERENCE DES SUPPLEANTS

La Conférence des « Suppléants » des 6 ministres des Affaires Etrangères des Pays ayant adhéré au Plan Schuman, chargée d'élaborer un statut instituant la Communauté politique de l'Europe s'est ouverte le 22 septembre à la Villa Aldobrandini, à Rome, et s'est déroulée sous la présidence de M. Mayerus, chef de la délégation luxembourgeoise. Elle a terminé ses travaux le 9 octobre.

Cette conférence avait reçu mandat des six ministres réunis au début du mois d'août dernier, à Baden Baden, de s'inspirer des recommandations de l'Assemblée « ad hoc » pour procéder à la rédaction des articles sur lesquels l'accord est obtenu en laissant en suspens ceux qui exigent une intervention directe des gouvernements intéressés.

Cette formule officielle indiquait assez que le champ d'action des délégués était relativement borné: il n'en était pas moins rempli de difficultés et du plus haut intérêt.

« En fait — écrit le quotidien français LE MONDE — l'idée même lancée en décembre 1951 de créer une communauté politique supranationale devait aboutir ici partiellement — et sous réserve d'approbation ultérieure par les ministres des divers Pays, et par les Parlements — à sa première forme concrète. Cela au moment où l'Allemagne fait ce qu'elle veut parce qu'elle a un gouvernement fort, où la France hésite à vouloir parce qu'elle est divisée et où l'Italie faiblit dans sa volonté parce que ses revendications nationales freinent sa politique extérieure ».

* * *

La Conférence de Rome s'est ouverte avec le discours introductif de M. Pella, Président du Conseil italien.

Les discussions ont commencé dans une atmosphère un peu contrainte tout d'abord parce qu'il était difficile de passer de l'échelon le plus haut, Ministres des Affaires Etrangères et Parlementaires, à l'échelon des experts et que, dans une négociation comme celle qui était engagée, il n'était pas question de prendre position sur des problèmes techniques, mais bien d'arriver à des décisions politiques. Ensuite, parce que la plupart des délégations se trouvaient avoir des instructions précises de leur

gouvernement, tandis que les délégations belge et française en étaient dépourvues; enfin parce que les suppléants des ministres n'étaient pas tous du même rang: M. Hallstein, représentant le chancelier Adenauer et M. Benvenuti, chef de la délégation italienne étant ministres, alors que les autres délégations étaient dirigées par des fonctionnaires.

Le discours de M. Fouques Duparc

Mais dès le lendemain, 23 septembre, le discours de M. Fouques Duparc, ambassadeur de France à Rome, éclaircissait l'atmosphère et surprenait agréablement les autres délégations. Loin, en effet, d'adopter une attitude intransigeante ou, pis encore, de rester dans le vague, M. Fouques Duparc s'attacha à démontrer que si l'on voulait faire quelque chose, il fallait rester dans le domaine du concret. Sa position pouvait en somme se situer comme une sorte de compromis entre les deux thèses extrêmes, fédération et intégration de l'Europe. Enfin, en acceptant de discuter sans exception les arguments relatifs aux institutions de la Communauté Européenne, l'Ambassadeur de France contribua à rasséréner les esprits quelque peu troublés par les récentes complications au sein du Conseil français des ministres.

L'organisation des travaux

La conférence institua trois commissions: une commission directrice, composée des chefs de délégations et de trois représentants pour chaque délégation; un comité économique, composé de quatre représentants par délégation et présidé par le délégué italien M. Prato; un comité institutionnel, composé lui aussi de quatre représentants de chaque délégation et présidé par le délégué italien M. Cavatelli.

La commission directrice, avait pour tâche de coordonner les travaux.

Le comité économique devait s'occuper surtout des problèmes relatifs au marché commun.

Le comité institutionnel travaillait en principe sur le texte du projet de statut approuvé par l'Assemblée « ad hoc ». Toutefois d'autres projets, comme celui élaboré par le Comité d'Etudes parlementaires belge, furent également pris en considération.

Les thèses en présence

Durant la semaine qui suivit, et travaillant sur l'échelon des deux comités, politique et économique, les suppléants des délégations prirent contact entre eux et définirent leurs thèses réciproques. On put alors constater que la délégation allemande adoptait elle aussi une attitude des plus conciliantes, tandis que les néerlandais étaient plus réticents.

Les questions posées

Au cours de cette première semaine, deux points importants furent surtout débattus. Au comité économique, la thèse hollandaise d'intégration continue à être combattue par la France avec une certaine vigueur. Sur ce point le représentant français insistait sur le fait que la communauté politique devant coiffer la C.E.C.A. et la C.E.D., aurait nécessairement à résoudre des problèmes d'ordre économique et qu'il serait donc prématuré de vouloir les aborder séparément et d'une façon aussi ample que le voulaient les Hollandais.

Au sein du comité politique, encore que plus nuancées, les divergences n'en étaient pas moindres. Sur le principe du suffrage universel pour l'élection de la Chambre des Peuples, les Hollandais se tenaient sur une prudente réserve. Le problème de la loi électorale européenne ou du système en vigueur dans chaque Pays, le sénat paritaire ou, comme le voudraient les Allemands, un Conseil des ministres de chaque Pays, à l'image de leur Bundesrat étaient au-

tant de points qu'il fallait débattre.

Plus que de répondre aux questions, le Comité s'efforçait d'en poser le plus possible. Qui aurait le pouvoir exécutif? qui instituerait une loi électorale?

Les décisions

Finalement, le 2 octobre, désirant profiter de l'expérience des auteurs du projet élaboré par l'Assemblée « ad hoc », les suppléants tinrent deux réunions en commun avec le groupe de travail de l'Assemblée. En considération des liens qui existent entre les six Etats et le Conseil d'Europe, le Secrétaire général de ce dernier fut invité à assister à la réunion plénière de la conférence. Au cours des débats, les Suppléants se mirent d'accord sur des points essentiels. Les résultats obtenus, l'atmosphère des discussions, permettent de bien augurer pour les progrès ultérieurs de la Communauté. Les conclusions firent l'objet d'un rapport détaillé qui sera examiné par les ministres à la Conférence de la Haye, fin novembre.

Un progrès certain aurait été accompli par rapport aux conférences analogues de Rome, Paris et Baden Baden, du fait que pour la première fois les gouvernements, après avoir fixé les principes théoriques, ont eu à formuler pratiquement la constitution des divers organes que comportera la future C.P.E., en définissant la sphère de leur compétence qui représentent autant de limitations des pouvoirs des divers Etats.

Voici les points sur lesquels l'accord a été atteint: on a adopté le principe qu'un organe supranational dirige l'intégration politique et économique des six Pays. On a défini exactement ce que l'on doit entendre par marché unique des six Pays, c'est-à-dire un territoire où existe la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, l'acceptation d'un pouvoir exécutif qui absorbe les compétences de la C.E.D. et de la C.E.C.A., l'existence d'un Parlement à deux Chambres, élu au suffrage universel.

La délégation italienne a contribué de façon efficace aux travaux et quelques unes de ses thèses, en particulier celle du suffrage universel, du pouvoir exécutif unique et du Parlement à deux chambres ont été accueillies.

Trieste

Le « Bulletin Européen » a toujours suivi avec la plus grande attention la question de Trieste, sans douter un seul instant que le monde libre pût ne pas aider l'Italie à obtenir la légitime reconnaissance de ses droits.

Notre revue publie donc avec la plus grande satisfaction le texte du document par lequel le 8 octobre les Etats-Unis, et l'a Grande Bretagne ont fait part de leur décision de remettre l'administration de la zone A au Gouvernement italien.

Les gouvernements des Etats-Unis et du Royaume Uni ont été vivement préoccupés par la récente aggravation des relations entre l'Italie et la Yougoslavie, résultant de la controverse au sujet de l'avenir du T.L.T.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale les deux gouvernements ont administré ensemble la Zone A du Territoire sur la base des termes du traité de paix italien. De même, le Gouvernement yougoslave a continué à avoir la responsabilité de l'administration de la Zone B. Ces responsabilités ne devaient avoir qu'un caractère purement temporaire et il n'avait jamais été prévu qu'elles fussent devenir permanentes. Pour des raisons qui sont bien connues, il fut impossible d'arriver à un accord avec les autres firmataires du Traité de Paix, pour l'établissement du régime définitif prévu par le Traité de Paix pour le Territoire Libre.

Les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume Uni qui se sont trouvés en face d'une situation non prévue par le Traité ont par la suite, en de nombreuses occasions, exercé leurs bons offices dans l'espoir de promouvoir une solution sur laquelle l'Italie et la Yougoslavie auraient été d'accord. Malheureusement, il n'a pas été possible de trouver une solution acceptable pour les deux parties. En outre, les récentes propositions avancées par l'Italie et la Yougoslavie ont été réciproquement repoussées.

Dans ces circonstances, les deux Gouvernements ne voient pas d'autre alternative que de mettre fin à l'actuelle insatisfaisante situation. Ils n'estiment pas devoir continuer à assumer la responsabilité de l'administration de la Zone A. Les deux Gouvernements ont donc décidé de mettre fin au Gouvernement militaire allié, de retirer leurs troupes et, compte tenu du caractère en prévalence italien de la Zone A, de remettre l'administration de cette Zone au Gouvernement italien. Les deux Gouvernements ont l'espoir que cette mesure amènera une solution pacifique et définitive.

Les deux Gouvernements sont fermement convaincus que cette disposition contribuera à stabiliser une situation qui durant ces dernières années a troublé les relations yougoslaves. Les deux Gouvernements espèrent en outre qu'elle sera la base d'une collaboration amicale et féconde entre l'Italie et la Yougoslavie, collaboration qui est aussi importante pour la sécurité de l'Europe occidentale que pour l'intérêt des deux Pays.

L'évacuation des troupes et, en même temps, le transfert des pouvoirs administratifs aura lieu à une date aussi rapprochée que possible qui sera annoncée en son temps.

A Rome la Conférence de la TABLE RONDE

C'est à la Villa Aldobrandini où, quelques jours auparavant, s'était déroulée la Conférence des Suppléants, que les membres de la Table Ronde se sont réunis du 13 au 16 octobre, dans un petit salon intime et précieux, orné de fresques représentant les différentes parties du monde. Au fond de la salle, en face des orateurs une «EUROPA», peinte en bleue, inoffensive et familière, la «grande Europe» telle que la conçut un artiste qui ne connut pas nos tourments et nos subtiles distinctions, avec la Russie, un morceau de Sibérie, un morceau d'Asie mineure et tout le Bassin Méditerranéen y compris l'Afrique du Nord.

Les membres de la Table Ronde

D'abord sept «illustres»: M. De Gasperi, M. van Kleffens, M.le professeur Kogon, M.le professeur Löfstedt, M. Schuman, M.le professeur Toynbee, M. de Rougemont (Directeur des Débats).

Puis, les publicistes: MM. Hommel (Belgique), Ross (Danemark) de Carmoy (France), Cotsaridas (Grèce), Miss Nichinneide (Irlande), MM. Gudmundsson (Islande), Piovene (Italie), Hess (Luxembourg), Oftedal (Norvège), Schlichting (Pays Bas), Friedländer (République Fédérale d'Allemagne), Clark (Royaume Uni), Becker (Sarre), Linder (Suède), Dranas (Turquie).

Le Thème

Le thème de la réunion était: «Le problème spirituel et culturel de l'Europe considérée dans son unité historique, et les moyens d'exprimer cette unité en termes contemporains». Au programme des débats: «Le destin commun des Européens, leur unité historique et leurs perspectives au XXe siècle», exposé de M. Toynbee; «La crise spirituelle et les religions séculières: nationalisme et totalitarisme», par M. Kogon; «L'évolution de la Communauté Européenne», par M. van Kleffens; «La diversité des langues et la communauté des idées et des traditions européennes», par M. Löfstedt; «Comment traduire politiquement l'unité historique et culturelle des Européens», par M. Robert Schuman.

La séance d'ouverture

Le 13 octobre, à la séance d'ouverture, à laquelle participait M. Pella, Président du Conseil Italien, assistaient plusieurs représentants du Corps Diplomatique à Rome, notamment M. Fouques Duparc Ambassadeur de France et d'éminentes personnalités des milieux politiques et culturels de la capitale.

Après un bref discours en français de M. Pella, puis une allocution de M. de Menthon, Président de l'Assemblée Consultative du Conseil d'Europe, M.le Professeur Toynbee a fait un exposé sur la définition de la conception de l'Europe, et

présenté une rapide et efficace synthèse des précédents historiques et de l'unification de l'Europe, pour conclure à l'urgence de réaliser au plus tôt une unité politique, économique et militaire. Après lui, M. De Gasperi a pris la parole au milieu de vifs applaudissements. L'ex-Président du Conseil a insisté avant tout sur «la tendance à l'unité» qui est, lui semble-t-il, une des tendances fondamentales de l'humanité. Voici d'ailleurs quelques extraits de son vivant discours:

Le discours de R. M. Schuman

Nous ne voudrions pas tomber dans une équivoque ou y entraîner les autres: c'est pour elle-même, non pour l'opposer à d'autres, que nous préconisons l'Europe unie. Il est une chose que nous devons dire, haut et clair; nous travaillons en vue de l'unité, non de la division, fût-ce en morceaux plus gros. Ce serait se leurrer que soupçonner dans notre oeuvre, en vue de l'Europe, une tentative pour échafauder quelque chose, à même de faire face aux deux blocs aujourd'hui prépondérants. Il serait inique de nous attribuer des tendances exclusives quand nous parlons d'union européenne. D'autre part, seulement des sophistes, peuvent nous demander pourquoi nous nous bornons à certains pays.

Il n'est pas honnête de nous reprocher d'exclure le reste de l'humanité. Quand on aime une femme et qu'on l'épouse, stipule-t-on par là une déclaration de haine à toutes les autres femmes?

La tendance à l'unité "constante" de l'histoire

... Tendance à l'unité, telle est, me semble-t-il, une des "constantes" de l'histoire. D'abord embryonnaires, à peine esquissés, les agrégats humains entrent en contact, puis s'agglutinent jusqu'à former un ensemble, à la fois plus vaste et plus homogène, car — ce n'est pas là un paradoxe — plus la société humaine se dilate, plus elle se sent une. Dans leur instinct obscur, avant même qu'il se fasse jour dans leur coeur, les hommes portent déjà ce que — selon la parole du Christ — Dieu désire de leur part: ut unum sint (Evangile selon St. Jean, XVII, 22).

L'Europe est déjà unie dans ses éléments spirituels

... En quoi consiste donc l'unité de l'Europe? La chose est bien claire, mes chers amis: dans ses éléments spirituels l'Europe est déjà unie; malheureusement, dans ses éléments matériels, elle ne l'est pas. En d'autres termes il y a une Europe, mais il est malaisé de la définir, aussi malaisé que de définir la lumière ou bien l'amour. L'Europe existe dans son essence, mais elle est visiblement déchiquetée et morcelée par des divisions territoriales, des barrières économiques, des rivalités nationales. Les langues — comme va nous le montrer l'éminent M. Löf-

stedt — ne constituent pas une difficulté réelle, pas plus que les coutumes d'ailleurs.

L'Europe existe, mais elle est enchaînée, ce sont ces fers qu'il faut briser. Nos structures politiques accusent terriblement leur artériosclérose.

Pour unir l'Europe il y a beaucoup à détruire

... Qu'il me soit permis toutefois d'énoncer quelques observations fragmentaires à titre personnel:

1) Il est vrai que quelques nations européennes seulement affrontent aujourd'hui avec le courage des décisions constructives l'idée de l'union, mais cela n'est dû qu'à un état de choses à caractère contingent: la Grande-Bretagne sent très fort ses liens avec son empire; la Russie divague dans l'ivresse du communisme. Mais l'Angleterre fait partie de l'Europe et de la meilleure Europe; mais la Russie elle-même fait partie historiquement de la plus grande Europe d'où elle a tiré malheureusement même la doctrine communiste.

2) Pour unir l'Europe il y a peut-être plus à détruire qu'à bâtir: jeter à bas un monde de préjugés, un monde de pusillanimité, un monde de rancœurs. Que ne fallut-il pas pour faire une seule Italie, là où chaque ville avait appris à détester la ville voisine pendant les longs siècles de la servitude! Il faudra faire la même chose pour arriver à l'Europe. Parlons, écrivons, insistons, ne laissons par un instant de répit: que l'Europe demeure le sujet du jour!

3) Mais, surtout, les gouvernements doivent se montrer plus résolus quand il s'agit de débloquent leur pays. Il faut réduire les barrières qui s'opposent au mouvement des hommes et des choses, tout orienter vers une coopération pleine et entière, vers une équitable distribution, tout cela comme je l'ai dit, dans la paix.

4) Pour ce qui a trait aux institutions, il faut rechercher l'union, seulement dans la mesure de ce qui est nécessaire, ou pour mieux dire de ce qui est indispensable. En préservant l'autonomie de tout ce qui est à la base de la vie spirituelle, culturelle, politique de chaque nation, on sauvegarde les sources naturelles de la vie en commun.

5) Quel doit être notre mot d'ordre? A mon avis, l'union dans la variété, la variété des forces naturelles et historiques. On peut arriver à cette direction de marche si l'on sait marcher vers un nouvel humanisme européen, dans le respect des traditions, l'essor vers le progrès, l'exercice de la liberté.

L'exposé du Prof. Kogon

Le 14 octobre, le Professeur Kogon a fait un remarquable exposé sur la crise spirituelle et les religions séculières: « nationalisme et totalitarisme »; après avoir longuement examiné les causes de la crise actuelle, l'orateur a déclaré que pour la surmonter il fallait réconcilier la foi religieuse et la raison; il s'agit de créer, dans l'unité européenne, de nouvelles tâches pour les jeunes générations; une régénération des forces fondamentales de l'Europe est possible: il s'agit d'une longue tâche qui sera facilitée par une organisation politique et économique de l'Europe.

Puis M. van Kleffen qui devait parler de l'évolution de la Communauté européenne a fait remarquer que la pensée de la Communauté Européenne une diffère pas fondamentalement de la pensée des Etats-Unis parce que toutes deux sont issues d'une conception unitaire de la civilisation, tandis que les différences entre la pensée européenne et la pensée russe (et non la pensée russe actuelle, soviétique, mais celle que l'on pourrait qualifier de « despotisme byzantin ») sont essentielles. L'orateur a conclu que, de toute façon, l'intégration ne représente pas, en Europe ou même en occident, la fin des caractéristiques nationales qui s'inspirent fondamentalement des mêmes sources, mais au contraire leur développement et leur maintien.

La parole au Prof. Löfstedt

Le rapport du Professeur Löfstedt, sur le problème des langues nationales par rapport à l'unité européenne a soulevé des questions d'un intérêt particulièrement pratique et immédiat: après avoir déclaré que tout espoir de résoudre le problème par l'adoption d'une langue unique, telle que l'Esperanto, ou l'Ido, ou le Novial, ne pouvait qu'être chimérique car, en dehors du fait que certaines catégories linguistiques particulières mais importantes, ne pouvaient être exprimées par ces langues artificielles, l'orateur a souligné qu'une « langue sans nuances n'est qu'un mécanisme sans vie » et qu'il manquerait justement, à celles-ci, toutes les finesses, toute la richesse de nuances particulières, originales, intraduisibles souvent, que des siècles de formation et de lente élaboration à travers les chefs d'oeuvre littéraires, ont conféré aux langues nationales. Pour conclure l'orateur suggère donc le développement de l'étude des langues, surtout l'intensification des échanges culturels sous toutes leurs formes, la divulgation du matériel culturel etc... et termine sur ces belles paroles de Renan:

« L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de coeur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister ».

Peut-être est-il aussi juste d'appliquer ces paroles à l'Europe et à notre culture occidentale, auxquelles nous tenons fermement sans renoncer pour autant au meilleur de nous-même. Etre patriote et être européen ne sont pas deux principes contradictoires; à se rencontrer, ils gagnent encore en richesse et en profondeur.

L'exposé de M. Robert Schuman

Voici ce qu'en conclusion de son exposé, M. Robert Schuman proposait pour traduire politiquement l'unité historique et culturelle des Européens:

Ces principes ainsi établis et en supposant définie, délimitée et justifiée l'unité spirituelle et culturelle de l'Europe, on peut envisager les divers moyens d'action dont disposent les pouvoirs publics.

1) La condition préalable à l'unité est la libre circulation des idées et des hommes entre les pays européens. Seront à examiner les dispositions provisoires et les précautions éventuellement requises en matière de:

- sécurité (passeports et visas),
- équivalence des diplômes,
- chômage artistique et littéraire,
- secret professionnel.

En d'autres termes: dans quelle mesure y aura-t-il une place pour le protectionnisme, inspiré par le souci d'un intérêt national prioritaire, au détriment du libre échange, celui-ci basé sur les principes de l'émulation, de la sélection automatique et de la confiance qui devraient, dans tous les domaines, présider aux rapports entre les pays européens.

Organiser une coopération...

Quoi qu'il en soit, il ne suffira pas de supprimer les barrières existantes, il faudra organiser une coopération entre ces pays.

2) Une telle coopération suppose la multiplicité des contacts, grâce à l'organisation de: échanges et stages d'étudiants, de professeurs, de savants, de techniciens, de syndicalistes;

- congrès et voyages d'études;
- expositions, tournées artistiques, folkloriques;
- rencontres de jeunes, intellectuels et manuels;
- accueils familiaux.

L'obstacle principal réside dans le manque de ressources et dans les restrictions monétaires (un clearing spécial serait-il possible?).

3) Les publications littéraires, artistiques et scientifiques seraient à rendre plus accessibles de part et d'autre; leur prix est parfois prohibitif.

4) Une coordination s'imposerait dans les initiatives, pour éviter le double emploi, le gaspillage;

- dans le choix des dates (il y a le précédent des grandes expositions dites universelles, celui de certains festivals musicaux);
- dans l'utilisation des bibliothèques publiques et privées.

5) Certaines recherches scientifiques devraient être organisées et financées en commun, lorsque les ressources nationales n'y suffisent pas ou se disperseraient inutilement. Un exemple est donné par la création de l'Institut nucléaire projeté à Genève (il est dû à une suggestion initiale du Centre Européen de la Culture et au concours de l'UNESCO).

... et une alliance militaire permanente

Dans le domaine de la défense, une telle coopération suppose une alliance militaire, non pas occasionnelle mais permanente; s'il était possible d'avoir une seule armée commune, la communauté de la recherche en découlerait tout naturellement.

6) La désintoxication des manuels scolaires d'histoire est une des premières nécessités. Elle n'est en contradiction ni avec la liberté de pensée et d'expression des adultes, ni avec le véritable patriotisme qui doit être enseigné à la jeunesse.

Sous prétexte de servir le sentiment national

et le culte d'un passé glorieux, on méconnaît souvent le devoir d'impartialité et de vérité; on croit devoir faire systématiquement l'apologie de ce qui a été perfidie, exploitation cynique de la force et de la terreur; on impute tous les torts à la nation rivale.

On devrait, au contraire, enseigner les causes profondes des antagonismes qui ont déchiré l'humanité; l'absurdité des sacrifices que tant de guerres dynastiques et idéologiques ont imposé aux peuples qui ont fait les frais des ambitions frivoles et du fanatisme;

les crises intérieures sanglantes qui en ont été la conséquence parfois lointaine;

les haines que ces malheurs inutiles ont causées entre les peuples et qui ont été soigneusement entretenues dans la suite par le nationalisme;

tous ces faux calculs qu'une politique de prestige et d'hégémonie a fait commettre et qui tôt ou tard ont fini par être déjoués lamentablement.

D'autre part, il y a lieu de faire ressortir la réelle communauté d'idées et d'aspirations qui a toujours existé entre les nations, à des degrés divers, qui a été étouffée par les passions suscitées et exploitées, mais qu'il s'agit de mettre en valeur.

Mobilisation des ressources de l'esprit

Si dans cet exposé de l'histoire, il est juste de faire une place aux aspirations et aux valeurs nationales, notamment au besoin d'unification nationale, il faudrait cesser d'y voir principalement la lutte autour des frontières politiques ou la rivalité entre les races; car ramener le sens de l'histoire à ces deux notions, c'est aboutir au nationalisme ou au racisme. Au-dessus de ces contingences et de ces compétitions, qui ont déterminé le cours de l'histoire, il y a les affinités et la communauté d'intérêt qu'il nous appartient de dégager dans le passé comme virtualités de l'avenir. Sans vouloir rétrospectivement corriger l'histoire, nous nous refusons au fatalisme qui se résigne à une inévitable alternance des épreuves de force. L'enseignement doit prédisposer l'élève à une vision moins pessimiste, plus constructive de l'avenir.

7) Le rôle du Conseil de l'Europe consiste à recommander aux Gouvernements et Parlements nationaux les initiatives préconisées ci-dessus. Il doit se préoccuper de gagner l'opinion publique à ces objectifs et de préparer à travers l'Europe un courant d'idées favorable aux réformes.

Il serait vain de se dissimuler que celles-ci ne pourront l'emporter sur les préjugés et sur la routine que grâce à une vaste mobilisation de toutes les ressources de l'esprit et de la volonté de paix.

La séance de clôture

A la séance de clôture des travaux qui a eu lieu en public, dans le salon d'Hercule au Capitole, participaient les ministres MM. Campilli, Taviani et Azara et de nombreuses personnalités. Ont pris la parole le directeur du Comité des Experts culturels du Conseil d'Europe, l'écrivain italien Guido Piovene, et Denis de Rougemont.

(suite en pag. 8)

Assemblée Générale de la Société Européenne de Culture

La troisième assemblée générale de la Société européenne de culture a tenu sa séance inaugurale vendredi 26 septembre dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris, sous la présidence de M. Georges Duhamel, de l'Académie française, et en présence de MM. André Cornu, secrétaire l'Etat aux beaux-arts, Quaroni, ambassadeur d'Italie à Paris, et Davy, doyen de la faculté des lettres.

* * *

Au cours de ces troisièmes assises annuelles, dont les travaux se sont poursuivis jusqu'au 29 septembre à la Cité universitaire, un débat particulièrement animé a eu lieu lors de la discussion du rapport dans lequel M. Campagnolo étudie la place de l'Europe entre les deux blocs, occidental et oriental, et les relations des pays européens avec les peuples qui cherchent à s'affranchir de leur influence et de leur domination.

"A l'admiration, au respect et à la crainte que ces peuples avaient pour l'Europe, dit M. Campagnolo dans son rapport, a succédé le doute, la méfiance et la jalousie, mêlés au désir d'un affranchissement dont souvent ils ne perçoivent ni le caractère ni les formes... L'incertitude et les contradictions qui affectent le grand mouvement d'émancipation coloniale ne pourront être éliminées tant qu'on ne verra

dans l'émancipation de l'Europe qu'une colossale entreprise d'exploitation et de spoliation. Mais il semble que le moment soit venu de l'interpréter d'un autre point de vue: celui de la culture... Il est temps que la civilisation européenne montre aux peuples qui ont été soumis à son influence ou à sa domination le visage de sa vraie culture".

La discussion de ce rapport a été d'autant plus animée qu'au sein de la société, créée sous le signe d'une neutralité absolue sont représentées les croyances, les opinions et les idéologies les plus variées. Parmi les délégués français pour ne citer que quelques noms: MM. Claude Aveline, Jean-Louis Barraud, Benda, Claude Bourdet, André Breton, Pablo Cazals, Cocteau, Georges Cogniot, Pierre Cot, le R. P. Daniélou, Daniel Rops, Georges Duhamel, Jean Guehenno, Edouard Herriot, Arthur Honegger, Frédéric Joliot-

Curie, Jacques Madaule, Gabriel Marcel, Thierry Maulnier, François Mauriac, André Maurois, Jean Paulhan, Georges Rouault, Jean-Paul Sartre, Picasso, etc.

* * *

La Société européenne de culture a terminé le 30 septembre les travaux de sa troisième assemblée générale.

Sous la présidence de M. Anthony Barel, recteur de l'université de Genève, les congressistes ont adopté une résolution selon laquelle « il existe un rapport d'interdépendance entre les obstacles auxquels se heurte l'Europe dans son effort pour s'assurer la paix à l'intérieur et l'état critique de ses relations avec les peuples de civilisation non européenne ».

« Il est nécessaire, lit-on dans ce texte, que l'Europe comprenne que sa politique à l'égard des peuples de civilisation non européenne non seulement n'est pas à même de résoudre les graves problèmes auxquels elle doit faire face, mais encore se trouve en contradiction avec les principes de sa culture ».

Au cours d'une séance précédente la société avait constitué son bureau: le sénateur Giovanni Bontì, président par intérim, a été élu à la présidence; MM. François Mauriac et Umberto Campagnolo ont été réélus respectivement vice-président et secrétaire général.



Table Ronde (suite)

Les résultats de la conférence examinés par le Conseil d'Europe

Puis M. De Gasperi a analysé le déroulement et la conclusion des débats. Il a souligné qu'il n'y avait pas eu, et qu'il ne pouvait y avoir identité de vues et d'appréciations sur notre histoire commune, ni sur le choix des éléments qui devaient servir à bâtir l'Europe future, toutefois — a-t-il ajouté — l'accord s'est fait « sur la vision fondamentale, sur la direction et le but de la marche qu'il faut entreprendre ».

« Nous avons cherché des enseignements d'unité et de justice pour l'avenir, dans le passé. Il ne s'agit pas d'ignorer et de mortifier les entités nationales mais d'empêcher que leurs efforts divergents se heurtent, ainsi la paix sera assurée entre nous. En outre, il s'agit de faire converger les énergies nationales dans le développement commun de la culture, de l'économie, de la justice sociale ».

Les résultats de la conférence ont fait l'objet d'un document qui sera soumis à l'examen du Conseil d'Europe. On y précise que l'objectif essentiel de la Table Ronde était de « formuler quelques réflexions sur le problème spirituel et culturel de l'Europe, considérée dans son unité historique et d'examiner les moyens propres à répandre en Europe et dans le monde la connaissance de l'idée de l'unité européenne ». Ayant constaté que l'Europe « politiquement amputée et spirituellement divisée ne se sauvera que par l'unité » et que « le fondement de la morale des peuples libres est que l'individu est l'instrument essentiel du progrès social » le document conclut que « l'Europe doit s'opposer à toute forme de religion séculière qui mette l'Etat au-dessus des individus ».

MOUVEMENT EUROPEEN

LE CONGRES DE LA HAYE

Le IIe Congrès du Mouvement Européen, organisé par le Comité d'Action pour une Communauté supranationale européenne s'est tenu à La Haye, du 8 au 10 octobre, en présence de la Reine de Hollande et avec la participation de 500 délégués parmi lesquels se trouvaient des personnalités européennes de premier plan: MM. *Paul-Henri Spaak* (Président du Congrès), *Alcide De Gasperi*, *Maurice Schuman*, MM. *André François-Poncet*, *Paul Reynaud* et *André Philip*, M. *Rene Courtin*, M. *Jean Druvier*, M. *Von Brentano*, M. *Benvenuti*, M. *P. Teitgen* etc...

Les représentants des six Etats de la « Petite Europe » y avaient été convoqués, le but essentiel de la réunion étant de stimuler un nouveau départ de l'idée de la Communauté politique européenne qui, selon ses organisateurs, marquait un temps d'arrêt à la suite de la crise traversée actuellement par l'Europe. Aux côtés des délégués aux différentes organisations nationales du Mouvement Européen siégeaient ceux des Mouvements affiliés, ceux des Comités nationaux du Mouvement Européen en exil, enfin un délégué de la Communauté Charbon-Acier.

Trois rapports devaient être soumis au Congrès non. Les discussions ont eu lieu sous le signe de « l'unité politique de l'Europe », à savoir un rapport politique, présenté par le délégué italien, M. *Aitiero Spinelli*; un deuxième sur les institutions de la Communauté Européenne, élaboré par le député socialiste belge M. *Fernand Denousse*, le troisième émanant du délégué néerlandais démocrate chrétien, M. *P. A. Buisson*, relatif aux problèmes du marché commun.

* * *

Au moment de son départ pour La Haye, M. *De Gasperi*, avait exprimé l'espoir que la réunion de La Haye pût contribuer efficacement à faire pression sur l'opinion publique afin d'aider les gouvernements à surmonter les difficultés qui viennent entraver la construction de l'unité politique européenne, et il avait ajouté:

« Il est toutefois évident que l'effort constructif et unitaire de l'Europe ne doit pas être exercé seulement par les six Gouvernements de la Communauté. Les Gouvernements de l'Alliance Atlantique, ceux qui sont les principaux responsables des traités de paix — ceux qui ont été faits et ceux qui restent à faire — ont le devoir de porter leur tribut de garantie en commençant à résoudre les questions restées ouvertes, comme celles des traités restés inachevés ou inadéquats... ».

Objectifs du Congrès

Le Congrès se proposait de formuler solennellement devant l'opinion publique européenne, la nécessité de la rapide création de la Communauté européenne, nécessité due aussi bien à la situation générale dans le monde qu'à l'urgence de résoudre les problèmes particuliers de l'Europe.

Le Congrès devait proclamer:

— que la Communauté européenne est non seulement nécessaire mais urgente;

— que pour être efficace, la Communauté devait disposer d'institutions vraiment supranationales;

— que la Communauté devait inclure dans sa sphère les territoires d'outremer;

— que l'un des objectifs essentiels de la Communauté devait être de réaliser, le plus rapidement et complètement possible, une unification économique non autarchique et en harmonie avec la libéralisation des échanges entre tous les Pays européens;

— que dans le but d'instituer rapidement la Communauté européenne, il faut que l'opinion publique renforce considérablement sa pression sur les Gouvernements et les Parlements;

— que pour mener une saine politique sur le plan européen, il faut que les divers instruments d'expression de la vie politique et, en particulier, les partis, se préparent aux élections européennes.

L'Ordre du jour des travaux

7 octobre — Réception des journalistes participant au Congrès par la municipalité de Rotterdam-Conferérence de presse de M. *P. H. Spaak* et réunion du Comité d'Action sous la Présidence de M. *Spaak*.

8 octobre — Ouverture du Congrès avec la participation officielle du Gouvernement hollandais et de la municipalité de La Haye.

Benvenue souhaitée par M. *Schlichting*, Président du Conseil hollandais. M. *Spaak* assume officiellement la présidence du Congrès.

Trois orateurs: MM. *Von Brentano*, *Schuman* et *Finet* (Haute Autorité de la C.E.C.A.).

Rapport introductif présenté par M. *René Courtin*, vice-président du Comité Directif du Congrès.

9 octobre — Ouverture des travaux, par les trois sections du Congrès.

10 octobre — Réunion plénière. Le Rapporteur unique, M. *Pierre Vigny* résume tous les rapports présentés. Discussion générale. Discours de M. *De Gasperi* et intervention de M. *Spaak*.

Dans la soirée était prévue une grande manifestation de la Jeunesse Européenne.

Le Congrès était composé comme suit:

1) Secrétariat formé du Président du Congrès et de 5 vice-présidents.

2) Trois sections, composée chacune d'un Président, un vice-président, un rapporteur.

a) Section politique;

b) Section pour les institutions de la Communauté;

c) Section pour le marché commun.

3) Le Comité Directif, placé sous la présidence du Président du Congrès, comprenait quelques vice-présidents, un Rapporteur et environ 12 membres dont les présidents, vice-présidents et rapporteurs des sections.

Répartition des travaux

Compte tenu des objectifs généraux du Congrès, les questions suivantes devaient être étudiées comme suit:

Section politique

— Situation politique mondiale, en particulier l'antagonisme entre est et ouest par rapport au problème allemand;

— Situation politique générale dans les Pays de la Communauté;

— Urgence de l'institution de la Communauté Politique européenne et nécessité de continuer la politique d'intégration européenne;

— Perspectives de la politique étrangère de la future Communauté;

— Problèmes spécifiques en rapport à l'intégration des territoires d'Outremer dans la Communauté européenne;

— Type d'actions à entreprendre pour atteindre l'intégration politique.

Section pour les Institutions

— Parlement Européen élu au suffrage universel;

— Représentation des Etats;

— Exécutif Européen supranational;

— Problèmes spécifiques en rapport avec l'intégration des territoires d'Outremer dans la Communauté Européenne;

— Possibilités d'autodéveloppement;

— Association avec les autres Pays l'Europe.

Section du Marché commun

— Exposé des raisons qui nécessitent le marché commun;

— Détermination de la compétence économique de la Communauté;

— Echéance des étapes du processus d'unification;

— Problèmes spécifiques en rapport avec l'intégration des territoires d'outremer dans le marché commun.

Chacune des sections avait pour tâche de proposer une résolution sur l'objet de ses travaux, le Comité Directif devait coordonner les travaux.

Le déroulement des débats

Le 8 octobre, à 10 heures s'est ouvert, en présence de S.M. la Reine Juliana, le IIe Congrès du Mouvement Européen.

Le Président Spaak donne connaissance au Congrès d'une lettre de Sir Winston Churchill, dans laquelle le premier Britannique rappelle " combien le Gouvernement de Sa Majesté encourage les efforts des Six pour renforcer l'unité de l'Europe. Ces efforts ont déjà abouti à la mise sur pieds de la Communauté du Charbon et de l'Acier, de la Communauté Européenne de Défense, deux organisations avec lesquelles le Gouvernement de Sa Majesté désire être étroitement associé ".

Prenant la parole sous les ovations du Congrès, M. Robert Schuman affirme " que la France ne reniera pas ses attitudes passées " mais il est nécessaire aujourd'hui de faire " apparaître le danger des attermolements ". L'idée européenne se développant à travers la création du Conseil de l'Europe puis de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a battu en brèche le dogme de la souveraineté nationale et permis de transformer le climat des relations franco-allemandes. Il existe, ajoute l'orateur, un dynamisme interne des institutions, et tôt ou

tard nous atteindrons le but que nous nous sommes fixé, la fusion des intérêts essentiels des six Etats de la Communauté.

M. E. von Brentano, Président de la Commission Constitutionnelle expose ensuite les causes profondes qui ont orienté la rédaction du projet de Statut de la Communauté Politique.

Il souligne qu'en Allemagne les dernières élections ont permis au peuple allemand de se prononcer pour la réconciliation franco-allemande, autrement dit pour l'Europe. Rien ne s'oppose donc à la création de la Communauté qui ne peut se concevoir comme une simple alliance, car dans une alliance on risque toujours de voir un état fort tenter d'imposer son hégémonie. Ceci est impossible lorsqu'il existe des institutions démocratiques contrôlant un Exécutif supranational.

M. Paul Finet, membre de la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier souhaite que le Congrès accélère l'institution d'une autorité supranationale susceptible de promouvoir l'expansion économique et de garantir le plein emploi.

Les travailleurs qui, dans le passé, ont tant souffert des guerres savent que les nations ne peuvent plus vivre retirées à l'abri de leurs frontières. Certains problèmes ne sauraient être résolus qu'en commun. « J'en ai eu la preuve à la C.E.C.A. ajoute l'orateur, où en six mois nous avons supprimé les entraves à la circulation des marchandises et rendu aux entreprises la foi dans l'avenir ».

Croire aux possibilités des progrès apportés par la création de l'Europe, aider à faire l'Europe, c'est faire oeuvre de paix.

Les travaux des Commissions

La Commission des Institutions

La Commission des Institutions a constaté que l'Assemblée « ad hoc » a rempli le mandat qui lui avait été confié par les Ministres des Affaires Etrangères des six pays de la Communauté, et considère que le projet de statut d'une Communauté politique européenne adopté par l'Assemblée « ad hoc » est un document « réaliste et répondant à l'état actuel des conditions politiques ».

Dans ce document, elle souligne la nécessité de maintenir un Parlement européen composé d'une Chambre des Peuples élue au suffrage universel et d'un Sénat représentant les intérêts des états, sans d'ailleurs prendre parti sur le problème d'un sénat paritaire ou pondéré; un Conseil Exécutif, composé selon un mode de désignation assurant son indépendance, sa stabilité et sa capacité à remplir les fonctions qui lui sont attribuées.

La Commission considère comme indispensable que les institutions de la Communauté puissent être suffisamment souples pour en permettre l'adaptation et le perfectionnement.

En fait, la Commission proposera au Congrès d'accepter comme projet minimum, le projet de statut rédigé par l'Assemblée « ad hoc », et de rejeter les méthodes de négociations actuellement en vigueur. Le rapporteur, M. Dehousse a fait remarquer que l'on vivait dans une maison à l'envers, où le travail de parlementaires élus était contrôlé par des experts et par des fonctionnaires, alors que dans un monde normal ce sont les parlementaires qui sont élus pour contrôler le travail des fonctionnaires.

La Commission économique

La Commission économique propose une ré-

solution dans laquelle elle affirme à nouveau la nécessité, pour accroître la productivité et relever le niveau de vie de l'ensemble des populations, tout particulièrement des milieux les plus déshérités, de constituer un marché commun au sein duquel circuleront librement les marchandises, les personnes et les capitaux.

Un tel marché ne peut évidemment être réalisé que par la création d'une autorité politique commune, sur une base supranationale.

Elle analyse les conditions d'existence d'un tel marché qui suppose non seulement la circulation des biens, des personnes et des capitaux, mais aussi l'existence de certaines normes juridiques, la poursuite d'une politique économique commune et la création d'organes supranationaux. Elle estime qu'il est nécessaire que les Etats Membres instituent entre eux, dans un délai de 10 ans, une union douanière comportant la suppression *automatique* des tarifs douaniers et des restrictions limitatives, tout en adoptant des clauses de sauvegarde afin de parer à des troubles fondamentaux qui pourraient se produire dans les Etats Membres.

Elle souhaite enfin, que les gouvernements des Pays-Membres de la Communauté convoquent au plus tôt une conférence, afin d'examiner comment stimuler les investissements et comment parer au manque de capital à revenu variable; s'il est souhaitable de créer une Banque Européenne d'Investissement.

Cette résolution, très détaillée, tente d'attirer l'attention des gouvernements, en reprenant les thèses développées déjà par le Gouvernement néerlandais, sur certains faits qui avaient été peu considérés dans le projet de statut de l'Assemblée « ad hoc ».

La Commission politique

La Commission politique a insisté sur l'évolution de la situation depuis la mort de Staline. Alors qu'il semble que l'Europe ait vécu dans la peur jusqu'à ces derniers mois, de plus en plus, aujourd'hui, les milieux politiques responsables prennent conscience de la nécessité d'une Europe pour résoudre des problèmes aussi bien politiques qu'économiques ou sociaux.

L'Europe veut devenir un facteur de paix dans la politique mondiale, mais elle ne pourra l'être que si elle représente une unité réelle, susceptible de négocier sérieusement, comme l'a indiqué le Chancelier *Adenauer*, avec l'U.R.S.S.

Ayant ainsi posé le problème politique, la Commission s'est attachée à trouver les moyens de parvenir rapidement à la création de cette unité européenne. Elle préconise, si les gouvernements continuent à vouloir négocier à l'intérieur de conférences diplomatiques l'élaboration d'un statut politique de la Communauté, la convocation de l'Assemblée « ad hoc », Assemblée, rappelons-le, composée de parlementaires élus et représentant valablement les citoyens des six Pays de la Communauté. Elle souhaite que les gouvernements associent intimement les parlementaires de l'Assemblée « ad hoc » à l'élaboration du statut de la Communauté et que les négociations, s'il doit y en avoir, soient menées directement par les Ministres des Affaires Etrangères, avec l'appui des parlementaires de l'Assemblée « ad hoc ».

Il est certain que cette méthode devrait donner des résultats, plus positifs, que celle que nous avons vu employer ces derniers jours à la Conférence de Rome, où des délégations ont

simplement pu faire l'inventaire des rares points sur lesquels elles étaient d'accord, et échanger les thèses des différents gouvernements sur les nombreux points où subsistait un désaccord.

Les motions présentées par les trois Commissions ont été votées, après discussion, par le Congrès unanime.

Les Orateurs

Discours de M. André Philip

Dans une brillante intervention, Monsieur *André Philip* dégageait les grandes lignes d'une politique européenne. Pour être fidèle aux principes qui régissent nos démocraties, il faut sur le plan européen en tirer toutes les conséquences. " *Ce sont les événements économiques*", dit l'orateur, " *qui, au premier chef, rendent indispensable l'intégration européenne*".

" *L'Europe*", conclut l'orateur, " *peut encore apporter au monde le message que celui-ci attend*".

Discours de Monsieur Pierre-Henri Teitgen

Monsieur *Pierre-Henri Teitgen*, dans un remarquable discours, traite successivement de la ratification de la C.E.D., de la structure de la Communauté politique et du marché commun.

Il s'agit pour la France de faire un pas décisif, un pas sans retour. C'est pourquoi il faut comprendre les hésitations qui ont empêché jusqu'à présent la ratification du Traité de la Communauté de Défense. " *Mais je peux assurer, et je pèse mes paroles, que d'ici peu de semaines le parlement français ratifiera*".

Nous nous sommes engagés sur le chemin de l'unification européenne avec la C.E.C.A. et le projet de Traité de la C.E.D. L'on parle aujourd'hui d'une Communauté de Transports, d'un Pool Vert, d'un Pool Blanc; " *soyons sérieux, faut-il quatre ou cinq organismes supranationaux différents? L'admettre serait être partisan de l'anarchie*". Le bon sens veut que tous ces organismes soient fusionnés dans une seule entité.

Le marché commun est une nécessité et, l'on peut dire, une des causes principales qui nous imposent de faire l'Europe. Il faut donc que la Communauté politique ait un droit d'initiative au point de vue économique et un droit de recommandation vis-à-vis des Etats nationaux.

La création de ce marché commun doit-elle être automatique ou soumise à des délais impératifs? C'est là un sujet susceptible de négociations.

L'orateur enfin remercie, au nom du Gouvernement français, le Mouvement Européen pour la bataille courageuse et persévérante qu'il mène en faveur de l'Europe.

Discours de M. De Gasperi

Monsieur *De Gasperi* a prononcé un important discours politique qui traite successivement des rapports de l'Europe avec l'U.R.S.S., du problème allemand, de la place du travailleur dans la Communauté européenne, et enfin de la paix.

" *S'il nous faut parvenir à une détente avec la Russie, un règlement graduel ou définitif des problèmes de l'après-guerre, il faut pouvoir compter sur un front politique commun; un front qui doit non seulement exister sur le plan exécutif supérieur, mais aussi être développé et consolidé dans la conscience publique et l'opinion mondiale*".



LA CONFÉRENCE I

1. Vue générale - 2. Le groupe des Diplomates - 3. S. E. M. Giuseppe Pella - 4. A la droite de M. de Ga



LA TABLE RONDE

M.M. de Menton, Pella, R. Schuman - 5. Pendant le discours de M. Pella - 6. M. de Gasperi a la parole

(suite de la p. 11)

Si l'Allemagne isolée était tentée de chercher des appuis ailleurs...

"Il est difficile de nier que le désarroi de ces derniers temps aurait pu être rapidement surmonté si des propositions divergentes, ou apparemment divergentes, n'avaient pas été lancées sur l'initiative particulière de quelque Chancelierie".

"C'est vrai, lorsque von Brentano rappelle la tension avec le bloc soviétique et le sort des dix-huit millions d'Allemands de la zone orientale, qu'il touche à un point délicat, source de préoccupations et de complications possibles. Il serait enfantin de nier qu'il existe un certain risque, mais ce risque est sans doute inférieur à celui auquel on serait exposé si l'Allemagne, isolée, était tentée de chercher des appuis ailleurs.

"Nous devons, en effet, arriver à une autorité commune européenne pour surmonter en commun la dépression économique et nous mettre en harmonie avec le développement de la nouvelle technique productive... Des représentants ouvriers prêchent que la fédération européenne n'est qu'un instrument de classe conduisant fatalement à la guerre. Non, l'organisation européenne sera un régime libre et démocratique sous l'impulsion d'un parlement élu qui sera l'expression de la pensée européenne".

"Dès maintenant, la propagande fédéraliste devrait préparer le terrain, faisant une distinction bien claire entre les tâches communes, spécifiques de la Communauté, et l'activité politique normale, disons panoramique, des démocraties nationales".

"Je pense que des hommes tels que Eisenhower ont considéré et considèrent la création de la Communauté Européenne comme un des termes de l'alternative pacifique, la justification de l'effort américain en Europe, la garantie de

la résistance démocratique contre la pénétration communiste. Voilà une deuxième, très puissante raison de l'activité de notre Communauté: elle voit le jour comme un instrument de paix. Tout autre pacte de non-agression doit être intégratif et non pas substitutif de la Communauté".

"Ni l'alliance atlantique, ni la Communauté européenne, ne peuvent renier les origines démocratiques auxquelles elles doivent leur existence. Nous savons que nos amis américains, à qui nous devons une grande reconnaissance, sont conscients de cette vérité et qu'ils veulent agir en conséquence. C'est à nous de les encourager sur ce chemin avec la voix et l'expérience des peuples qui ont souffert de la dictature et qui ne veulent plus perdre leur liberté ni donner scandale à tous ceux qui aspirent à la justice".

"Les peuples qui s'unissent, se dépouillant des déchets égoïstes de leur croissance, doivent s'élever également dans un sentiment de justice plus féconde envers les faibles et les persécutés".

Le défilé des Jeunesses européennes

Après avoir défilé à travers La Haye pavoisée aux couleurs de l'Europe, 5.000 jeunes des six pays de la Communauté se sont rassemblés sur la place qui s'étend devant le Ridderzaal pour adresser aux membres du Congrès, et plus particulièrement aux hommes politiques, responsables un pressant appel en faveur de l'Europe. Tour à tour, des porte-parole belges, français, italiens, allemands, néerlandais, luxembourgeois et sarrois, proclamèrent leur foi en l'Europe et leur confiance envers les dirigeants du Mouvement Européen.

Dans une brève réponse, Monsieur le Président Spaak, rappelait les thèmes politiques du Congrès et indiquait combien précieuse était, aux yeux des adultes, le soutien de la jeunesse qui devra bientôt fournir les cadres nécessaires à l'Europe que les aînées veulent bâtir.

Les Résolutions adoptées à l'unanimité par le Congrès

I. — RESOLUTION POLITIQUE

1) Cinq ans après le Congrès de 1948 le Congrès actuel peut être heureux des progrès réels qui ont été atteints, mais l'Europe doit encore faire son choix décisif. Ce n'est que dans l'unité que l'Europe trouvera la sécurité, la prospérité économique et le progrès social alors que si les divisions nationalistes persistent, l'Europe devrait se résigner au manque de sécurité et à l'inévitable régression. Ces motifs constants qui demandent l'unification de l'Europe sont indépendants de la guerre froide.

2) Le Congrès constate que, malgré certains symptômes de distension, le Kremlin n'a avancé aucune proposition qui permettrait de croire à un changement effectif dans la politique soviétique en Europe. Cette situation rend donc nécessaire le commun effort pour la sécurité.

3) L'Allemagne qui, par le fait même de sa position géographique pourrait être une source de nouveaux dangers si elle restait isolée, pourra, au contraire, contribuer à mieux assurer la paix si elle est intégrée à une Europe unie et démocratique.

Sans accepter le statu quo de la division de l'Allemagne et de l'Europe, et décidé à aider par tous les moyens pacifiques les peuples soumis au joug soviétique à reconquérir leur indépendance et leur liberté, le Congrès affirme que seule la Communauté Européenne peut garantir la solution pacifique de tous les problèmes européens en suspens et offrir à la Russie de solides garanties de non-agression.

En conséquence,

a) le Congrès est convaincu qu'il est plus que jamais nécessaire d'éclairer l'opinion publique et de démontrer:

— que la Communauté Européenne de Défense ne représente pas la reconstitution d'une armée allemande, mais l'intégration dans une force européenne au service de la paix, des contingents allemands indispensables à la défense commune;

— que la Communauté politique ne signifie pas le renoncement aux traditions et aux intérêts nationaux permanents, mais le seul moyen d'en assurer la sauvegarde.

b) Le Congrès, troublé par les retards enregistrés dans la ratification de la Communauté Européenne de Défense rappelle avec insistance aux Parlements la nécessité urgente d'approuver le traité et recommande la plus étroite association possible avec la Grande Bretagne.

c) Le Congrès constate avec regret que les récentes décisions prises par les Ministres représentent une régression par rapport à la résolution de Luxembourg et signale que la procédure actuellement suivie n'est compatible ni avec l'esprit du mandat conféré à l'Assemblée "ad hoc", ni avec les exigences d'une bonne technique d'élaboration du projet.

d) Le Congrès, convaincu d'exprimer la volonté de tous les Européens demande avec insistance que les Ministres qui bientôt se réuniront à La Haye décident de soumettre leurs observations sur le projet déjà existant à l'Assemblée Constitutionnelle et de collaborer avec celle-ci à la rédaction d'un texte qui puisse, dans un proche avenir, être signé par les gouvernements et ratifié par les Parlements nationaux.

f) Dans le cas où les Ministres n'accueilleraient pas cet appel, le Congrès invite solennellement l'Assemblée "ad hoc" à se réunir de nouveau et à prendre les décisions qu'elle estimera nécessaires pour affronter la situation.

5) Le Congrès adresse un appel à la France, laquelle a pris courageusement tant d'initiatives en faveur de la construction de l'Europe, pour qu'elle poursuive son oeuvre avec détermination.

6) Le Congrès charge le Comité d'Action du Mouvement Européen de mobiliser toutes ses forces pour éclairer l'opinion publique de nos pays et la grouper autour de ces objectifs.

II. — RESOLUTION SUR LES INSTITUTIONS

Le Congrès,

1) constate que l'Assemblée "ad hoc" a accompli pleinement la tâche que lui avaient confiée les six Ministres des Affaires Etrangères.

2) déclare s'associer au projet de l'Assemblée "ad hoc" basé sur un document réaliste répondant à l'état actuel des conditions politiques. Ce document correspond aux nécessités de créer au plus vite cette autorité supranationale munie de pouvoirs réels qu'exigent les intérêts de l'Europe.

Le Congrès,

3) affirme la nécessité de maintenir les principes suivant:

a) Le Parlement européen sera composé d'une Chambre des Peuples élue au suffrage universel et d'un Sénat représentant le peuple de chaque Etats sans que cette formule puisse introduire le Conseil de Ministres nationaux dans le Législatif européen.

b) Le Conseil européen sera constitué selon un mode de désignation qui assure son indépendance, sa stabilité et sa capacité d'assurer les fonctions qui lui seront attribuées. Il sera responsable seulement devant le Parlement de la Communauté.

Le Congrès,

4) considère indispensable que ces institutions puissent être modifiées par des procédés assez élastiques pour en permettre l'adaptation et le perfectionnement.

Le Congrès,

5) insiste en tout cas énergiquement sur la nécessité absolue de sauvegarder le pouvoir d'action de la Communauté et son caractère supranational. Dans cet esprit le Congrès s'élève en tout cas contre toute tentative pour augmenter l'importance du Gouvernement des Etats membres au sein des organes législatifs et exécutifs européens.

III. — RESOLUTION SUR LE MARCHÉ COMMUN

Faisant siennes les résolutions adoptées par le premier Congrès de la Haye et par les Conférences de Westminster et de Rome, le II Congrès de La Haye.

Réaffirme la nécessité, dans le but d'augmenter la productivité et d'améliorer le niveau de vie des populations, en particulier des éléments économiquement faibles, de constituer un marché commun dans lequel les marchandises, les personnes et les capitaux pourront circuler librement.

Réaffirme également que l'unité politique et le marché étant indissolublement interdépendants, la réalisation de ce marché implique la création d'une autorité politique supranationale.

Estime que, dans ces conditions, un traité qui n'attribuerait pas à l'Autorité supranationale la compétence économique, ou qui limiterait cette dernière aux attributions prévues dans les traités de la C.E.C.A. et de la C.E.D., ou qui subordonnerait l'exercice de cette compétence à l'accord unanime des gouvernements, ne correspondrait pas à nos nécessités.

Constata avec regret que, dans la situation actuelle, l'Autorité politique supranationale ne peut être instituée que dans le cadre des nations participant à la Communauté Charbon-Acier, mais estime que pour ces pays la constitution du marché commun est indispensable et urgente.

Affirme que cette première réalisation, loin de tendre aucunement à l'autarchie, devra être étroitement liée aussi bien aux pays d'outremer des pays de la Communauté qu'aux autres membres du Conseil d'Europe et que l'amélioration de la production, ainsi obtenu, permettra par ailleurs un lien plus étroit avec le Commonwealth et avec les Etats-Unis, de même qu'une réduction des mesures de protection envers les autres parties du monde.

Tient à préciser que la libre circulation des marchandises, des personnes et des capitaux, aussi nécessaire qu'elle soit, n'est pas suffisante en elle-même pour la constitution d'un marché commun, lequel demande en outre:

a) l'existence de certaines normes juridiques nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du marché;

b) une politique économique unique;

c) la création d'institutions supranationales.

Se référant à l'ensemble des dispositions économiques du traité, le Congrès:

considère que ces dispositions doivent être complétées de façon à permettre au Parlement de

la Communauté de prendre des initiatives et de présenter des projets dans le but de réaliser le marché commun;

considère d'autre part que les dispositions prévues dans le traité, tout en permettant la réalisation du marché commun, ne la garantissent pas;

estime nécessaire de formuler dès maintenant quelques principes et de prévoir les premières mesures que la Communauté Politique devra prendre dès sa constitution, mesures qui devront être préparées sans attendre le fonctionnement des institutions de la Communauté.

Primo:

Estime nécessaire que les Etats membres instituent entre eux, dans les 10 ans à venir, un territoire douanier unique, en supprimant les restrictions quantitatives, en abaissant automatiquement les tarifs et en élaborant une politique commune de commerce extérieur.

Les mesures de sauvegarde, nécessaires pour éviter des bouleversements fondamentaux dans les Etats membres, ne pourront être prises que sous le contrôle et sous la direction de la Communauté.

Secondo:

Estime qu'une telle unification suppose d'une part l'engagement de chaque Etat en particulier d'assurer et de maintenir un équilibre monétaire intérieur et extérieur; d'autre part, sur l'initiative et sous le contrôle de l'Autorité politique supranationale, la coordination effective de la politique monétaire, du bilan, de la politique financière et de crédit des Etats membres.

Terzo:

Estime nécessaire:

de travailler pour l'harmonisation générale de la politique sociale sans préjudice des modalités d'applications adaptées à la situation de chaque Pays en particulier;

de faciliter, en adjonction à ce qui a été établi à l'article 83 du traité, la réalisation progressive d'une politique de libre déplacement de la main d'oeuvre entre les Etats membres;

de promouvoir la formation professionnelle et une activité politique pour la construction de logements.

Quarto:

Estime indispensable, dans le but de réaliser l'expansion économique, de définir rapidement une politique commune des investissements, mirant à:

— assurer et renforcer le plein emploi productif;

— affronter le financement des travaux publics européens;

— assurer le développement rapide des zones européennes actuellement sous-développées.

Dans ce but, il est d'extrême urgence que, sans attendre la constitution d'une Communauté politique qui dispose des pouvoirs nécessaires, les Gouvernements formulent des propositions sur les moyens de remédier à l'actuelle pénurie de capitaux dans les Pays membres, pour encourager l'épargne et stimuler les investissements de la manière la plus adéquate et qu'ils étudient enfin la question de savoir si et comment une banque européenne des investissements pourrait contribuer à résoudre ce problème.

IV. — RESOLUTION RELATIVE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le Congrès,

prenant acte des articles 50 et 51 du projet de traité relatif au Conseil économique et social;

rappelant les conclusions de la Conférence Sociale de Rome et la nécessité d'une représentation équilibrée des intérêts professionnels et sociaux, aussi bien des producteurs que des consommateurs;

considère que le Conseil économique et social de la Communauté doit être obligatoirement consulté dans tous les cas où seront discutés des projets concernant les conditions de progrès et de développement d'ordre économique et social et en particulier l'amélioration du niveau de vie, les problèmes du plein emploi et l'émigration de la main d'oeuvre.

Le Congrès estime d'autre part que le Conseil économique et social doit pouvoir, de sa propre initiative, conduire et promouvoir des travaux, des enquêtes et des rapports sur tous les problèmes de sa compétence et qui intéressent la Communauté européenne.

Le Congrès insiste afin que rien ne soit négligé pour faire en sorte que les travailleurs trouvent dans l'organisation de l'Europe l'espoir d'un relèvement effectif du prolétariat et pour que, dès que l'Europe aura constitué son marché commun, il ne subsiste plus de catégories sociales pouvant être classées comme économiquement faibles.

Le 60^e anniversaire de l' A. J. P. B.

Un grand Concert Symphonique, offert par l'I.N.R. dans son grand auditorium, a inauguré le cycle des manifestations consacrées au 60^e Anniversaire de l'Association des Journalistes Périodiques Belges et Etrangers.

Sa Majesté le Roi, en témoignage de l'intérêt qu'il porte à cet important Groupement, s'était fait représenter à ce Gala par Son Aide de Camp, le Général Major Gierst, qui fut reçu

avec le cérémonial d'usage par M. Arthur Desquin, Président de l'A.J.P.B., M. Brenta, Directeur des Emissions Musicales de l'I.N.R., M. Henckaert, Directeur des Emissions Parlées de l'I.N.R. et M. Schois, représentant le Ministre des Communications.

Le grand orchestre symphonique de l'I.N.R. exécuta sous la direction de Franz André, premier chef, un programme de choix, rehaussé par les remar-

quables interprétations du violoniste Henri Lewkowicz, qui se produisait pour la première fois en Belgique.

Un éclatant succès fut réservé tant à l'orchestre qu'au soliste par la brillante assemblée qui avait tenu à assister à la célébration du 60^e Anniversaire de l'A.J.P.B. et parmi laquelle nous avons noté la présence de:

— L.L.E.E. les Ambassadeurs de l'Inde et d'Allemagne;

— les Ministres de Finlande, Haïti, Israël, Liban, Grand-Duché de Luxembourg, Turquie, Venezuela, Yougoslavie;

— les Consuls du Chili, Honduras, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Pérou;

— S.A.S. le Prince de Croÿ-Roelx;

— Baron de Gruben;

— MM. Suetens, Premier Président du Conseil d'Etat; Wouters, Président de la Cour de Cassation; Loppens, Premier Président de la Cour Militaire; Mgr Van Waeyenbergh, Recteur Magnifique de l'Université de Louvain;

— MM. Frerichs, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles; Hasse, Secrétaire Général au Ministère du Travail; Magain, Secrétaire Général au Ministère des Finances;

— Lieutenant Général Baelé;

— MM. Salmon, Directeur des Relations Culturelles des Affaires Etrangères; Cantillon, Député Permanent;

— Mme et Mlle van Zeeland; Mme Reding, Directrice de "L'Eventail", Mme Maurice Frère;

— MM. Hirsch, Président du Syndicat d'Initiative; Jans, Secrétaire particulier du Bourgmestre de Bruxelles;

les Attachés de Presse des Ambassades de France, Argentine, Pays-Bas et de l'U.R.S.S.;

les Présidents: Detaille, de la Presse Bruxelloise; Bogaerts, de la Presse Etrangère; Michel, de la Presse Musicale; Canivez, de l'Union de la Presse Belge; Boim, de la Presse Sportive; Dr Ley, de la Presse Médicale;

le Secrétaire Perpétuel de l'Académie; Henri Liebrecht, Directeur de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises; Jerosch, Directeur de la P.A.A.; Verbruggen, Directeur de la F.I.B.;

Coesens, Vice-Président et Alofs, Directeur du Touring Club; Carlo de Mey, Secrétaire Général du Musée du Livre; Lockem, Conservateur du Domaine de Gaesbeek; Dopagne, Secrétaire Général de l'Association des Ecrivains Belges;

les Directeurs et Rédacteurs en Chef du "Soir", "Courrier de la Bourse", "La Dernière Heure", "L'Echo de la Bourse", "L'Afrique et le Monde", "L'Informateur Economique et Financier", "La Métropole", "La Cote Libre", "Le Peuple", "La Nouvelle Gazette", etc...

Ainsi que les membres du Conseil de l'A.J.P.B.; l'avocat général, Jean Constant et M. de Juncker, vice-présidents; Luchie, secrétaire général; de Roover,

Un fonds international d'assistance aux exilés de l'Est

En juin dernier, le "Times" publiait une lettre de M. Beddington-Behrens, ex président de la Commission des Pays de l'Europe Centrale et Orientale, regardant la création d'un fonds international d'assistance aux exilés des pays de derrière le rideau de fer.

Nous donnons ci dessous le texte de cet intéressant document.

En 1951 la Central and Eastern European Commission, sous la présidence de M. Harold Macmillan, soumit au Conseil d'Europe une proposition d'établissement d'un Fonds Culturel International pour venir en aide aux exilés des Pays derrière le rideau de fer.

Le fonds devait être destiné à venir en aide aux jeunes exilés en leur permettant de poursuivre leurs études sans perdre contact avec leurs cultures nationales; et pour donner des encouragements pratiques, avec les garanties nécessaires, aux institutions de recherches culturelles et scientifiques fondées par les groupes nationaux en exil.

Cette proposition — qui aurait entraîné une dépense d'environ 200.000 Livres Sterling (réparties entre les différents pays libres d'Europe) fut adoptée à l'unanimité, sans une seule abstention, par l'Assemblée Consultative de Strasbourg, en décembre dernier.

La B.B.C. et la Voix de l'Amérique, dans leurs programmes destinés à l'Europe de l'Est ont continuellement signalé la bonne volonté spontanément démontrée par les pays d'Europe occidentale par l'adoption de cette recommandation à laquelle les exilés attachent la plus grande importance. Toutefois, le Comité des Ministres, dans un récent rapport à l'Assemblée Consultative, a rejeté cette recommandation unanime.

Pour justifier sa décision, le comité déclara qu'à son avis « il eût été dangereux de créer une période d'expectative qui pourrait bien devenir permanente et continuerait à rendre les exilés impatients de retourner dans leur pays d'origine ». Enfin « il estimait préférable de donner la priorité aux problèmes de la

secrétaire; Duchesne, trésorier; l'avocat Balot, le conseiller financier au N.A.T.O., J. Trempont, les RR. PP. Van Doorslaer et Lulling.

MM. Scarcériaux, Lauwers, Kleynen, Matthijs, Blockouse, van Stockhausen, Fabo, Brohée Administrateurs et J. Stas, Directeur de la Commission des Fêtes.

réhabilitation matérielle des exilés ». Affirmation confirmée un peu plus loin par la déclaration du Président du Comité des Ministres à savoir que « le comité a tout d'abord accepté d'appuyer toutes les mesures techniques et économiques pour l'assimilation des émigrants européens ».

Le rejet de cette modeste proposition, l'accent posé sur la réhabilitation purement matérielle, et particulièrement sur le fait qu'il est désirable d'assimiler les émigrants européens, est un pas en arrière dans la croisade morale des pays libres du monde occidental. C'est une excellente arme de propagande pour les Soviets qui peuvent ainsi donner la démonstration pratique que les Puissances occidentales ont abandonné la cause des pays de derrière le rideau de fer qui n'ont plus d'autre choix que d'accepter une sujétion totale et permanente sous le régime soviétique.

L'un des facteurs qui contribuent effectivement à la paix aujourd'hui est que la Russie des Soviets, si elle déclarait une guerre d'agression à l'ouest, n'est pas sûre des populations des pays qu'elle a asservis. Si les Soviets commencent à adopter une attitude plus conciliante, c'est à cause de notre force naissante. Ce n'est donc pas le moment d'affaiblir en aucune façon nos forces morales ou spirituelles. L'Assemblée Consultative ouvrira sa session la semaine prochaine. Ce pourrait être une favorable opportunité pour les délégués britanniques de tous les partis qui sont d'accord sur cette question, d'ouvrir les débats et de soumettre une résolution formulée en de tels termes qu'elle puisse obliger le Conseil des Ministres à prendre une nouvelle décision répondant mieux aux vrais sentiments de tous.

En dépit de son désir de coopérer pour un règlement pacifique des problèmes en suspens entre nous et les Soviets, ce pays n'acceptera certainement jamais un « Munich » aux dépens des pays infortunés qui se trouvent derrière le rideau de fer.

A Venise la Conférence internationale sur les Migrations Européennes

Le 12 octobre s'est ouverte à Venise dans l'île de S. Giorgio la conférence internationale pour les migrations européennes, en présence du Sous Secrétaire aux Affaires Etrangères, M. Dominèdò, qui représentait le gouvernement. Vingt-quatre Pays participaient à la conférence, à savoir: l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, Costa Rica, le Danemark, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la Hollande, le Paraguay, les Etats-Unis, la Suède, la Suisse, l'Uruguay et le Venezuela. En outre les représentants de la Grande Bretagne, de l'Espagne, de la Bolivie, de Panama, du Pérou, de l'Equateur, du Saint Siège et de différents organis-

mes internationaux intéressés aux problèmes de l'émigration, assistaient aux séances en qualité d'observateurs.

La séance d'inauguration des travaux a été ouverte par un bref discours du chef de la délégation allemande, M. von Trutzschler qui, en sa qualité de vice-président du dernier congrès a salué les assistants en souhaitant que cette session du CIME (Comité Intergouvernemental pour les Migrations européennes) puisse résoudre les problèmes abordés. Le Président du Congrès a été ensuite élu en la personne du délégué brésilien M. De Alvarenga, et M. Van Boetzelaar, chef de la délégation hollandaise a été nommé vice-président.

et de vous rendre compte du fait que la situation actuelle du marché du travail ne dépend pas tellement d'une situation démographique caractérisée par un accroissement exceptionnellement élevé on par des problèmes de nature permanente mais qu'il s'agit essentiellement d'un "goulot d'étranglement", résultat de plusieurs phénomènes, à savoir l'arrêt qui s'est produit dans notre émigration pendant de longues années, les événements liés à la guerre et à l'après-guerre, la crise de réadaptation économique et finalement le rapatriement d'environ un demi million de personnes.

Le discours de M. Dominèdò

S.E. le Président Pella a été empêché en ce moment, pour des raisons bien évidentes, de quitter Rome comme il aurait désiré pour assister à cette séance inaugurale et il m'a chargé de le représenter pour vous exprimer la sympathie avec laquelle le Gouvernement italien suit l'activité du Comité Intergouvernemental pour les Migrations européennes.

En vous souhaitant la bienvenue au nom du Président, je désire souligner l'importance que le Gouvernement italien attache aux résultats toujours plus marquants réalisés par le CIME qui a réussi à transporter au delà des mers plusieurs dizaines de milliers d'émigrants supplémentaires et qui a abordé l'étude des autres problèmes qui intéressent l'émigration.

Je sais que dans cette session on examinera le projet de constitution de votre Comité, qui a cessé d'être provisoire, et qu'on étudiera la circulation et l'utilisation du travail humain sous tous ses différents aspects, tel que — par exemple — celui de la colonisation, qui a été l'objet des travaux d'un de vos "groupes de travail" dans sa

récente réunion de Florence.

Je me félicite que cette session se tienne dans cette incomparable Venise, capitale d'une région italienne, qui a



M. Francesco Maria Dominèdò

toujours fourni et continue à fournir un nombre très considérable de travailleurs qui s'expatrient vers tous les continents, et que vos travaux commencent en ce "Columbus Day", où l'on fête le plus illustre des émigrants italiens. Vous aurez ainsi la possibilité de vous mettre directement en contact avec la réalité sociale et économique en Italie

Au cours de ces dernières années la politique du Gouvernement italien a été toujours dictée par la nécessité de trouver de nouvelles occasions d'emploi, soit pour les chômeurs soit pour les jeunes qui chaque année se présentent sur le marché du travail. Je ne crois pas nécessaire, par ailleurs, de vous rappeler les efforts qui ont été faits à cet égard, surtout dans le but de donner une vie nouvelle au "Mezzogiorno", c'est à dire au Sud de l'Italie.

Cependant tous nos efforts n'aboutiront pas à résoudre un problème qui n'est pas spécifiquement italien, mais qui est celui de tout le monde libre — comme le prouve l'existence même de votre Comité expression d'une prévoyante politique de coopération basée sur la réciprocité des efforts, car de nos jours c'est toute la communauté qui souffre des conséquences de la maladie qui atteint un de ses membres.

C'est pour ces raisons que nous demandons la collaboration des hommes de bonne volonté tout en offrant la nôtre; en 1952, par exemple, le nombre des personnes qui se sont expatriées est arrivé à 150.000, à titre permanent, et 150.000 à titre temporaires. Ces émi-

ETATS GENERAUX DES COMMUNES D'EUROPE

Du 16 octobre au 18 octobre se sont réunis à Versailles sous l'égide du Conseil des Communes d'Europe dont le Président est M. Edouard Herriot, les Etats généraux des Communes d'Europe.

Qu'est-ce que le Conseil des Communes d'Europe?

Il s'est créé à la libération un Mouvement fédéraliste français, dont le double but était d'encourager une décentralisation administrative interne et d'agir par tous les moyens en faveur de l'unité européenne.

Les dirigeants du Mouvement ont donc été amenés à prendre contact avec des élus locaux. Eux-mêmes se sont lancés dans la vie politique. Ils ont ainsi contribué, à la fin de 1950, à la réunion près du Grutli, en Suisse, d'une trentaine d'élus de différents pays européens, qui allaient jeter les bases du Conseil des communes d'Europe. Au début de 1951 le Conseil tenait son congrès constitutif à Genève. Soixante-quinze représentants des grandes villes et des communes rurales y assistèrent. Il fut décidé que le siège du Conseil serait à Genève. Mais l'organe d'exécution, le comité d'action, dirigé par M. Chaban-DeLmas, allait s'installer à Paris. Des sections nationales du Conseil étaient créées et se mettaient en contact avec ces associations d'élus locaux dont nous parlions tout à l'heure. La situation était devenue la suivante: une minorité active de maires et de conseillers généraux (les noms changent suivant les pays, mais les fonctions sont à peu près les mêmes) proposaient à leurs collègues d'ajouter l'idée européenne à leur programme de défense des libertés communales.

Des groupes de travail ont été constitués, et des rapporteurs désignés. Mais les états généraux de Versailles voulaient surtout être l'expression d'une tendance: ils allaient voter une charte européenne des libertés communales, et former des vœux pour que la future Constitution européenne reconnaisse les droits des collectivités locales et confie la défense de ces mêmes droits à une assemblée représentative.

Sur un plan où les réalisations paraissent plus prochaines, le Conseil doit étudier la création d'un Crédit communal européen et le problème des «jumelages» entre cités européennes. Cet institut de crédit pourrait servir à la reconstruction de villes détruites par la guerre ou par des catastrophes naturelles: déjà le Conseil des communes d'Europe a par ses propres moyens fait reconstruire deux villages des Pays-Bas. Pour les «jumelages» le Conseil joue un peu, si l'on peut dire, le rôle d'un bureau de mariage: il tient un fichier de demandes où les maires viennent chercher une cité-soeur pour leur municipalité.

La manifestation de Versailles était donc un pas de plus dans la voie tracée il y a trois ans par les pionniers de l'unité européenne.

Les travaux

La première commission, avait pour thème de travail: «Les communes et les institutions européennes». (Rapporteur: M. Merlot, bourgmestre de Seraing).

La seconde commission avait trait aux libertés administratives et financières des communes. Elle était présidée par M. Lugger, président de l'Association des communes autrichiennes, et rapportée par MM. A. Schiavi, sénateur-conseiller communal de Forlì (Italie), et l'alderman A. T. Pike, secrétaire général de l'Union des villes britanniques.

La troisième commission, présidée par M. A. Olivetti, président du Mouvement italien «Comunità», traitait des communes devant les problèmes de l'aménagement national et de l'urbanisme. Rapporteur MM. R. Berrurier, maire du Mesnil-Denis, président de la commission de l'Equilibre rural et urbain du Conseil des communes d'Europe, et A. Bodmer, ingénieur en chef des services de l'urbanisme du canton de Berne.

grants offrent aux Pays d'immigration un travail, qui constitue pour nous un titre d'honneur.

Je sais que vous êtes tous guidés par les meilleures intentions, car vous connaissez l'importance des problèmes démographiques dans la voie de l'Europe et des autres continents et vous savez qu'ils sont souvent à la base d'événements historiques décisifs.

Dans ce domaine, vous avez déjà obtenu de remarquables résultats, mais il faut avoir le courage de viser encore d'autres buts et de les atteindre, en étudiant tous les moyens qui peuvent garantir un meilleur avenir aux travailleurs européens et offrir de nouvelles possibilités de développement et d'enrichissement aux pays insuffisamment peuplés, et cela dans l'intérêt de tous et de chacun.

Je souhaite, Messieurs, plein succès à cette Session du Comité et je formule l'espoir que, en rentrant dans vos Pays, vous serez à même d'éclairer vos gouvernements sur tous les aspects d'un problème qui est à la fois économique et social politique et humain.

Ce faisant, nous rendrons un service considérable à la communauté des hommes et des nations libres.

Le Chef de la Délégation américaine, Mr. William Hallam Tuck a répondu à M. Dominedò au nom de tous. Il a souligné que le gouvernement de son pays attribue une grande importance au problème de l'excès de population en Europe et a annoncé qu'une loi récente prévoyant l'admission de 209.000 immigrants extra-quota en était la preuve.

Les principaux arguments à l'ordre du jour pendant les onze journées de travaux étaient les suivants:

Adoption d'un statut du Comité pour les migrations, rapport du directeur sur l'activité déployée par le comité du 1er janvier au 30 septembre 1953, rapport sur la situation financière, programme des activités futures et plan des opérations pour 1954, rapport sur la réunion des experts en plans de colonisation agricole qui s'est tenue à Florence le mois dernier et enfin, problème des réfugiés européens dans le Moyen et l'Extrême Orient.

UNE INTERVIEW DU PROFESSEUR W. JANIW

Les frontières orientales de l'Europe

Récemment, M. Wolo-dimir Janiw, professeur de psychologie de l'Université Libre Ukraine, à Munich, a séjourné à Rome où il a tenu pour les étudiants du Collège Pontifical de San Giuseffat, une série de conférences sur "L'Occident et l'Orient du point de vue psychologique", en traitant tout particulièrement le problème des frontières orientales de l'Europe spirituelle.

Etant donné l'actualité du problème, nous avons adressé quelques questions au Professeur Janiw.

Tous ceux qui se sentent européens collaboreront avec la communauté européenne.

Et tout d'abord: En quoi consiste l'actualité des frontières orientales de l'Europe?

— Il n'est pas nécessaire — nous a dit le Professeur — de s'appesantir sur l'actualité politique du problème, du moment qu'il existe le rideau de fer. Rappelons seulement que la détermination des frontières de l'"Europe spirituelle" peut avoir une grande importance pour la "guerre froide". Tous ceux qui se sentent européens collaboreront avec la communauté européenne qu'ils soient ou non inclus de force dans le système de l'URSS. Or il ne faut pas négliger la force qu'ils représentent. Par ailleurs, la question des frontières orientales de l'Europe a aussi une grande importance purement théorique et scientifique. Jusqu'ici, ces frontières étaient déterminées assez arbitrairement. Tour à tour le monde slave était considéré comme faisant ou ne faisant pas partie de l'Europe. Certains savants estiment que les peuples germaniques forment le centre de l'Europe (Rathenau), d'autres au contraire (Massis) les en excluent et pour eux les frontières de l'Europe sont sur le Rhin.

Autrefois Europe égalait culture.

Quelles sont les raisons d'une telle divergence de vues?

— Autrefois, l'Europe s'identifiait avec le territoire sur le-

quel se développait sa civilisation. Europe égalait culture, et là où la culture manquait finissait l'Europe. L'orgueil national qui poussait les peuples à témoigner de leur supériorité, les poussait à se dire les plus européens de tous en cherchant à dénier aux autres cette même qualité. Les Allemands cherchaient à justifier leur "Drang nach Osten" en disant qu'ils avaient pour mission de civiliser les peuples non civilisés d'Europe. Mais après la première guerre mondiale, quand les alliés appelèrent les allemands des barbares, ils affirmèrent en même temps qu'ils n'appartenaient pas à l'Europe. En fait jamais nul n'a songé à nier que la France ou l'Italie pussent appartenir à l'Europe.

Quelles sont les conséquences de ces divergences de vues?

— Elles affaiblissent la communauté des peuples européens, offensent les sentiments nationaux des peuples "non européens" et "moins civilisés" et les éloignent de la communauté européenne.

Que faut-il faire pour éviter cet état de chose?

— En tant que savant, je crois que la science doit intervenir en fixant les critères objectifs d'appartenance à l'éternelle Europe. Comme psychologue, je recherche une définition de la conception psychologique de l'Europe.

Sur quoi se base cette conception?

— Sur l'utilisation des résultats des travaux de la psychologie comparée des peuples. No-

tre tâche est d'étudier la structure de l'esprit européen proprement dit. Quand nous la connaîtrons, et que nous connaîtrons les caractéristiques nationales de la psychologie des divers peuples, nous pourrions dire s'ils appartiennent ou non à l'Europe. Ainsi nous pourrions également déterminer les frontières de l'Europe.

L'Ukraine fait partie de l'Europe.

Selon vous, l'Ukraine fait-elle partie de l'Europe?

— Oui et ce qui le prouve surtout c'est le profond sentiment individualiste, inconnu des civilisations collectivistes orientales, inconnu de la Russie collectiviste. Que la Russie (la Russie proprement dite) soit un pays non-européen, n'est pas seulement une affirmation des penseurs russes, car toutes les tendances qui se sont manifestées au cours de son histoire en témoignent. Ce n'est pas par hasard que le communisme a triomphé justement en Russie, pays qui connaissait l'économie collectiviste dès le moyen âge. Au contraire, en Ukraine, c'est de l'individualisme que naît un profond sentiment démocratique, si divers du typique despotisme oriental qui a été la caractéristique principale du règne d'Ivan le Terrible comme il l'est aujourd'hui du régime de Staline et de ses successeurs.

Ne pas trop discuter de l'unité européenne, mais lutter pour elle.

Quel est le but des Européens?

— Ne pas trop discuter de l'unité européenne, mais lutter pour elle. Si la communauté européenne ne doit être que le slogan pour la conservation du statu quo dans lequel sous le régime soviétique souffrent des millions de vrais européens, on commettra un grand péché contre la communauté européenne elle-même. Il faut lutter pour la réalisation de l'idéal de l'Europe de façon à ce que soient créées les conditions où chaque personne humaine, chaque peuple pourra décider de lui-même.



AMITIÉ ITALO-GRECQUE

Voici comment la Revue "Esteri", a commenté les récents entretiens entre les représentants des Gouvernements d'Italie et de Grèce

Dans les derniers jours de septembre M. Papagos Président du Conseil de Grèce et M. Stephanopoulos, ministre des Affaires étrangères de Grèce, ont été les hôtes du Gouvernement italien, auquel ils ont ainsi rendu la visite que M. De Gasperi leur avait fait en janvier dernier. Les entretiens de M. Pella avec les représentants du Gouvernement grec ont été empreints de la plus totale compréhension et d'un esprit de profonde amitié: sur tous les arguments abordés on a pu enregistrer le plus parfait accord.

Il ne s'agissait du reste pas de conclure de nouvelles ententes mais de continuer l'oeuvre entreprise avec le traité d'amitié de Rapallo, en 1948. Depuis lors on a graduellement liquidé les problèmes dérivant de l'exécution du traité de paix et la collaboration dans le domaine économique et culturel s'est intensifiée. Les problèmes économiques seront amplement discutés à l'occasion de la prochaine visite à Rome du ministre de l'Economie nationale de Grèce, M. Markezinis; les conversations entre M. Pella et le Maréchal Papagos se sont donc exclusivement déroulées sur des sujets politiques.

Après un tour d'horizon sur la situation mondiale on a confirmé la volonté des deux gouvernements de collaborer par tous les moyens à la défense de la paix et de se tenir en contact constant, en se consultant si besoin est. Du côté italien on a également précisé que nul obstacle ne sera posé au Pacte Balkanique Grèce-Turquie-Yougoslavie, entente de caractère « régional » pour la défense de la Péninsule balkanique qui, justement en raison de sa nature défensive, n'est dirigée contre personne.

Particulièrement explicite et significative a été la concordance des intentions des deux gouvernements à l'égard de l'Albanie. De son côté l'Italie, bien

que n'ayant aucune ambition sur les rives opposées de l'Adriatique, est naturellement intéressée à l'indépendance de l'Albanie et au maintien de l'intégrité de son territoire national.

Les problèmes de la Méditerranée orientale et du Proche Orient ont été eux aussi examinés au cours des entretiens, ce qui a permis de constater le parallélisme de la politique méditerranéenne de Rome et d'Athènes et M. Pella n'a pas manqué bien entendu d'exposer aux hôtes grecs notre point de vue au sujet de la solution du problème de Trieste, destinée à aplanir le plus possible la voie des développements ultérieurs de l'oeuvre de collaboration réciproque. Du côté grec, on a manifesté le souhait que la question soit bientôt résolue. Il est clair, en effet, pour tous les observateurs objectifs qu'une solution équitabile, selon la procédure proposée par M. Pella, ne peut être ultérieurement retardée sans grand dommage pour tous et en particulier pour les Pays dont la collaboration est indispensable à la défense de la paix en Europe.

Mais au delà de la portée des conversations politiques, ce qui mérite d'être souligné c'est l'atmosphère créée par la visite du Maréchal Papagos en Italie. « J'ai été très heureux — a-t-il déclaré avant de quitter Rome — de déposer une couronne sur la tombe du Soldat Inconnu: par ce geste, je n'ai pas voulu seulement rendre hommage à ceux qui sont morts pour la Patrie, mais encore et surtout apporter le salut fraternel des Forces Armées helléniques aux Forces Armées italiennes, forces amies et alliées. J'ai voulu aussi confirmer, par ce geste, l'admiration que nous avons pour l'armée italienne ». Ce geste du Maréchal, Commandant en chef des troupes qui combattirent avec tant de courage pour la défense de leur pays, lors du dernier conflit, confirme, bien mieux que n'importe quel communiqué officiel la solidité de l'amitié

italo-grecque renouvelée, élément indispensable pour la paix de la Méditerranée orientale et pour la réalisation harmonique des plans de l'O.T.A.N., dans ce secteur d'une importance vitale.

LE COMMUNIQUÉ FINAL

Le 25 septembre trois jours après l'arrivée à Rome de M. Papagos, Président du Conseil hellénique et de M. Stephanopoulos, ministre des affaires étrangères, les entretiens italo-grecs s'étant terminés à la satisfaction de tous, le communiqué officiel suivant était publié:

" Au cours de leur visite à Rome, le Président du Conseil hellénique, M. Papagos et le ministre des affaires étrangères M. Stephanopoulos, ont eu des entretiens avec le ministre des affaires étrangères italien, M. Pella, au cours desquels la situation mondiale a été examinée à la lumière des derniers événements.

Les conversations se sont déroulées dans l'esprit de franche cordialité et de compréhension réciproque qui caractérise l'amitié existante entre les deux Pays.

Une attention particulière a été accordée à l'étude des problèmes du sud-est européen, de la Méditerranée orientale et du Proche Orient. Le Maréchal Papagos, S.E.M. Stephanopoulos et le Président Pella ont constaté qu'ils étaient complètement d'accord sur l'ensemble de ces problèmes et ont affirmé de nouveau leur intention — déjà exprimée lors de la visite de M. De Gasperi à Athènes — de se consulter pour toutes les questions qui, soit dans le cadre de l'organisation Atlantique, soit en considération de leurs intérêts directs, peuvent nécessiter d'opportuns échanges de vues.

" Le Président du Conseil et le Ministre des Affaires Etrangères hellénique, et le Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères italien ont également pris acte avec satisfaction du fait que leurs deux Pays sont fermement décidés à continuer l'effort défensif entrepris par les Pays libres dans le sein de l'O.T.A.N., pour le renforcement de la sécurité commune".

Les Congrès Internationaux

Communications

Dans la première semaine d'octobre a eu lieu à Gênes le Congrès international des Communications auquel ont participé 22 Pays.

A la clôture des travaux, le 11 octobre, sont intervenus le ministre M. Matarella, M.le sénateur Bo, Vice-Président du Sénat et le Sous-Secrétaire d'Etat M. Lucifredi.

M. Matarella a prononcé le discours de clôture souhaitant l'ouverture de nouvelles voies de communication et le développement des transports "qui — a dit l'orateur — sont à mon avis l'un des meilleurs moyens de servir la paix".

Ingénieurs

Sous le haut patronage du Président de la République Italienne le 1er Congrès International des Ingénieurs s'est déroulé à Rome, au Capitole, dans la salle des Horaces et des Curies, au mois d'octobre.

A cette importante manifestation participaient 1500 ingénieurs dont mille faisaient partie des délégations de 21 Pays. De nombreuses personnalités des milieux politiques, financiers, industriels, des diplomates et des parlementaires ont assisté aux débats. Président du Congrès : S.E. M. Battista, sous-secrétaire à l'Industrie et Président de l'Association Nationale des Ingénieurs et Architectes italiens, Vices-Présidents: M. Corbellini Président du Comité National de la Production et le Prof. Castiglia de l'Université de Palerme; Secrétaire Général le Professeur Ferrari Toniolo.

La thème du congrès était: "La préparation de l'ingénieur et son rôle dans la société". Six rapports généraux et 35 relations particulières ont été présentés.

En conclusions des travaux, les congressistes sont tombés d'accord sur la nécessité d'unifier autant que possible la doctrine regardant les problèmes professionnels et culturels en rapport avec l'ingénieur; de même qu'il est nécessaire d'unifier dans tous les Pays certaines bases de la formation de l'ingénieur; les dispositions regardant sa profession afin d'éliminer peu à peu les barrières qui oppo-

sent au libre exercice de la profession dans tous les Pays.

Transports

A la fin de la première quinzaine d'octobre s'est ouverte à Bruxelles la réunion constitutive de la Conférence européenne des Ministres des Transports, groupant les représentants de 17 Pays. A 15 des Pays déjà associés au sein de l'O.E.C.E. se sont joints en effet la Yougoslavie et l'Espagne qui accomplit ainsi une nouvelle étape dans le sens d'une coopération accrue avec les organisations occidentales.

La pièce maîtresse du système prévu serait la réunion régulière des ministres des transports et de leurs suppléants. Cette conférence fonctionnerait donc sur une base permanente, mais aussi, déclare le rapport: «La conférence des ministres

n'aurait pas le pouvoir de prendre des décisions obligatoires pour les Etats membres. Mais dans de nombreux cas il suffirait pour mettre en application les mesures qu'elle aura arrêtées que, sans conclure d'engagement international véritable, les ministres prisent des mesures administratives parallèles ou provoquent l'adoption de mesures gouvernementales ou législatives parallèles».

Ajoutons que cette conférence aurait son siège administratif à Paris, mais tiendrait ses réunions à tour de rôle dans les principales capitales. Enfin, ce qui est de règle pour toute organisation internationale en cours de formation, elle annonce son intention de faire appel pour toutes les études techniques nécessaires aux nombreux organismes spécialisés existants et de n'avoir qu'un secrétariat restreint.

Droit Pénal

Le 27 septembre a été inauguré à Rome, au Capitole, le VIe Congrès international de droit pénal organisé par l'Association Internationale de droit pénal.

A la table de la présidence siégeaient le Garde des Sceaux, M. Azara, M. le sénateur Giovanni Persico, Président du Congrès, le Professeur Pierre Bouzat Secrétaire Général de l'Association Internationale de Droit Pénal, Professeur à l'Université de Rennes, le maire de Rome M. Rebecchini et M. Carlo Ezza Conseiller de Cour d'Appel, Secrétaire Général du Congrès.

600 congressistes de 34 Nations participaient aux travaux et parmi eux citons M. Babakos, ministre de Justice de Grèce, les représentants diplomatiques du Pérou, du Chili, de l'Argentine, de la Belgique, de Suisse, d'Autriche, de Turquie, le ministre M. Segni, les représentants de la Chambre et du Sénat, de nombreux parlementaires, le Procureur Général du Tribunal Militaire, etc...

Après les allocutions de MM. Azara et Rebecchini, M.le sénateur Persico, Président du Congrès a pris la parole pour exposer les quatre thèmes qui dé-

vaient être discutés au Congrès: 1) protection pénale des conventions internationales humanitaires; 2) protection de la liberté individuelle au cours de l'insurrection; 3) le droit pénal social économique; 4) le problème de l'unification des peines et des mesures de sécurité.

Les travaux

Ils se sont déroulés à la Faculté de Droit de l'Université de Rome, et ont duré jusqu'au 2 octobre.

L'une des questions qui a suscité le plus d'intérêt et s'est révélée de plus en plus actuelle est celle qu'abordait le troisième thème, sur le droit pénal social-économique. En effet l'observation des dispositions légales dans notre monde moderne est une condition vitale.

En séance plénière le Congrès a voté sur la "Protection pénale des Conventions internationales humanitaires" une motion qui prévoit, dans le but de réprimer les infractions graves, l'opportunité d'appliquer des lois inspirées de principes communs et propose qu'un projet de loi soit soumis dans ce sens aux Etats adhérents aux Conventions de Genève du 12 août 1949.

LES TRAVAUX DE LA C. E. C. A.

La session de septembre

Le Comité Consultatif de la C.E.C.A. composé de représentants des syndicats de producteurs du charbon et de l'acier, des syndicats d'utilisateurs de ces produits et de syndicats ouvriers, s'est réuni le 21 Septembre dernier. De l'ensemble des rapports qui ont été établis par les diverses commissions, il ressort:

1) pour l'acier:

— que le volume des carnets de commandes a diminué. Les causes de cette situation peuvent être attribuées à l'affaiblissement du volume des échanges sur le marché intérieur, réaction d'ordre psychologique devant la création du marché commun, en même temps qu'à une régression considérable des exportations vers les pays tiers;

— que la tendance moyenne de l'évolution des prix s'est établie légèrement en hausse et qu'aucune concurrence réelle ne s'est encore développée à l'heure actuelle.

En ce qui concerne ce dernier point, deux thèses se sont affrontées: suivant la première le principe de la publicité des prix et des alignements serait contraire au libre jeu de la concurrence; suivant la seconde l'article 60 du Traité laisserait bien des possibilités à la concurrence mais encore faudrait-il que cette concurrence fût disciplinée.

— Le problème du chômage italien qu'aurait accentué la mise en oeuvre du marché commun a été soulevé et il a été demandé à la Haute Autorité de se saisir de cette importante question.

2) pour le minerai:

Il ressort une augmentation de l'extraction et une diminution de la consommation. Il a été estimé cependant qu'il serait nécessaire d'envisager des possibilités de stockage qui permettraient de résoudre un problème sérieux, celui de la stabilisation de la main-d'oeuvre pen-



dant la période de réduction de la production.

Il est intéressant de noter que les prix du minerai importé de pays tiers sont à un niveau nettement supérieur à celui du minerai produit dans la Communauté.

La Commission a exprimé l'opinion qu'en raison de la situation économique générale, la concurrence n'a pas joué dans le sens strictement commercial du mot.

3) pour la ferraille:

Il ressort que l'accroissement des importations de ferraille de pays tiers pendant le premier semestre de 1953 a donné aux négociants d'importantes disponibilités. Depuis le 1er Juin il a été interdit d'effectuer de nouvelles importations, les stocks des entreprises industrielles ont augmenté dans cinq pays de la Communauté mais diminué en Italie.

La Belgique a exprimé le désir d'exporter vers des pays tiers les tonnages de ferraille excédentaires par rapport aux besoins des usines sidérurgiques belges. Etant donné les difficultés d'approvisionnement de l'Italie en ferraille, la Commission a estimé qu'aucune exportation vers des pays tiers ne peut être autorisée.

4) pour le charbon:

Il ressort que le fonctionnement du marché commun a accru les échanges du charbon et de coke entre les pays de la Communauté.

Au cours des sept premiers

mois de 1953, les stocks ont augmenté d'environ 3.000.000 de tonnes; à noter que 80 % de ces stocks se trouvent en France et en Belgique.

La consommation de houille a diminué de façon très nette dans la navigation intérieure, dans les Centrales électriques et l'industrie sidérurgique. La Commission désire une étude sur les motifs de cette diminution.

Elle est d'avis qu'il faut reporter en Mars 1954 l'examen de la suppression éventuelle des prix maxima.

La Commission a estimé qu'une organisation du marché présente un intérêt commun pour les producteurs, les utilisateurs et les consommateurs et que les différents aspects de cette question doivent être étudiés.

Il a été constaté qu'en Belgique et en France, les mineurs de fond partis ou mis à la retraite n'ont été que partiellement remplacés par de jeunes ouvriers. Il en est résulté une diminution des effectifs, jointe dans certains cas à une réduction des heures de travail. La Commission souhaite que la Haute Autorité fasse très prochainement une déclaration au sujet de mesures de réadaptation que celle-ci prendrait dans le cas où la situation des entreprises exigerait une intervention dans ce domaine.

Les négociations entre la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier et la Grande-Bretagne s'orientent de façon très satisfaisante.

Dans les milieux bien informés de Londres, l'on pense que la collaboration qui s'est établie entre la Grande-Bretagne et la Haute Autorité, grâce au représentant permanent de la Grande-Bretagne auprès de la Haute Autorité et du Jointed Committee, pourrait prendre l'allure d'une association plus intime. L'on parle même d'une sorte d'association institutionnelle dépassant la collaboration technique dans laquelle la Grande-Bretagne pourrait accepter certaines des missions de la Communauté et de ce fait respecter certaines règles qui seraient établies en commun.

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPÉISME

R O M E

Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN

ont collaboré...

Karl ARNOLD, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Paul BONCOUR, Pietro BONFANTE, Edouard BONNEFOUS, Hendrik BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, René CASSIN, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, Dino Del BO, Giorgio Del VECCHIO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, G. van ESBROECK, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Stefano JACINI, Jerzy JANKOWSKI, Jacques KAYSER, Pierre de LANUX, Lars J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Eduard LUDWIG, Harold MACMILLAN, Alberto MARINELLI, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giovanni PERSICO, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, Joseph STEVENS, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Rivington R. WINANT.